

la lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

AMNESTY INTERNATIONAL - Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19 - Ligne directe 01.53.38.65.32 - email: comenfants@amnesty.fr

AMNESTY
INTERNATIONAL



N° 27

Mars 2014

Public

SF 14 – ENF 04

Edito p.1

Vie de la commission p.2 à 7

-Bilan 2013
-Des conférences
qui nous concernent

Amnesty en action p.7 à 10

Sur le front des enfants soldats

p.10 à 12

ONU p.12 à 14

-Recrutement d'enfants et torture en
Syrie
-Les enfants pourront déposer des
plaintes à l'ONU
-Mise en cause du Vatican
-Bénin : enfants victimes

A propos des Roms p.14

Témoignage p.15 et 16

-Protéger les enfants des bidonvilles,
comme les autres

Rapport p.17

-L'enfant et sa parole en justice

Actualités – France p.18 et 19

-Mineurs djihadistes en Syrie
-Infanticides
-Une activité délinquante faute d'emploi

Actualités – Monde p.19 à 27

-Protection des enfants migrants
-Google contre les contenus pédophiles
-Canada : démantèlement d'un réseau
pédophile
-Tunisie : l'école abandonnée
-Libye : ce qu'un enfant dessine
-Côte d'Ivoire : le prix du cacao
-Sénégal : e-gouvernement
-Sud Soudan : enfants coincés dans les
marais
-Syrie : les enfants réfugiés syriens
-Israël : enfants palestiniens torturés
-Afghanistan : enfants au travail
-Inde : attouchements sur enfants

En bref

France p.27 et 28

En bref

Monde p.29 à 31

Agenda p.31 et 32

-Films - Livres

Edito

Vive le Costa Rica !

Le troisième protocole facultatif à la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) avait besoin de 10 adhésions pour entrer en vigueur. Voilà qui est fait, grâce au Costa Rica. Il a apposé sa signature le 14 janvier dernier (voir l'article «Les enfants pourront déposer des plaintes à l'ONU», page 12).

Tous les traités internationaux prévoient dans leur texte ou dans des protocoles additionnels facultatifs, des outils permettant aux individus de porter plainte contre un État qui aurait violé des droits énoncés dans ces traités. Ces plaintes sont déposées auprès du comité correspondant : Comité des droits de l'homme, Comité contre la torture, Comité des travailleurs migrants, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, etc. A charge pour ces Comités de vérifier la plainte et de demander, au nom de l'ONU, au pays mis en cause, de résoudre le conflit et d'indemniser les victimes.

La CIDE, bien qu'en service depuis bientôt 25 ans, ne prévoit pas dans son texte de mécanisme de présentation de plainte. Il aura fallu attendre décembre 2011 pour que soit rédigé et adopté un protocole facultatif de présentation d'une communication. Lorsque tous les recours internes auront été épuisés, un enfant ou un groupe d'enfants pourra porter plainte, auprès du Comité des droits de l'enfant, contre un État pour violation de droits énoncés dans la CIDE. Si la plainte est fondée, le Comité des droits de l'enfant demandera à l'Etat incriminé des réparations pour les victimes, et la prise de mesures pour améliorer l'application des articles de la Convention.

Mais... dix pays seulement ont ratifié ce protocole. La France a bien promis, lors de l'examen périodique universel, d'apposer sa signature. Si le processus de ratification est prétendument «dans les tuyaux» de l'administration française, ceux-ci semblent bien étroits et la propagation de ministère en ministère bien lente.

A la demande de la Commission des Droits de l'enfant d'Amnesty France, la présidente d'Amnesty International France a envoyé au ministre des Affaires étrangères un courrier pour accélérer la progression. Pourra-t-on espérer la signature de la France le 20 novembre prochain pour le 25ème anniversaire de la Convention des droits de l'enfant ?

Le Costa Rica n'a pas attendu novembre. Vive le Costa Rica !

Philippe Brizemur,
Commission Droits de l'enfant.

Vie de la commission

La commission Droits de l'enfant recrute !

La commission Droits de l'enfant cherche des bénévoles.

Le jeudi, une demi-journée ou la journée entière.

Lieu : au Secrétariat National, 76, bd de la Villette, 75019 Paris
(métro Belleville ou Colonel Fabien).

Contact : comenfants@amnesty.fr

Bilan 2013 de la commission Droits de l'enfant

Au début de l'année 2013, la commission Enfants s'est transformée en «Commission Droits de l'enfant», précisant dans sa dénomination l'objet de son travail au sein d'Amnesty.

Quatre à cinq bénévoles assurent tous les jeudis une permanence, répondant au courrier, envoyant des documents, rédigeant des articles pour la Lettre, mettant en forme les actions urgentes, les expédiant, etc.

Elle gère 166 relais, la plupart militant au sein de groupes, mais pas tous, qui diffusent autour d'eux les actions urgentes et les informations. En 2013, la commission a diffusé 49 actions urgentes concernant des enfants : expulsions forcées, déplacements, disparitions, menaces de mort, ségrégation, arrestations de force, condamnations comme des adultes, détentions au secret, enlèvements, détentions sans inculpation, exécutions, mauvais traitements, tortures et viols, et touchaient 25 pays différents.

En 2013, trois numéros de la Lettre de la commission, ont été rédigés et diffusés auprès des relais et d'institutions susceptibles d'être intéressées par la défense des droits de l'enfant.

La commission a participé aux campagnes d'Amnesty (((exigeons la dignité))), scolarisation des enfants en France (non aux expulsions forcées), à la lutte contre les expulsions forcées en Haïti et en Slovaquie.

La commission a relancé le réseau des commissions des droits de l'enfant dans les sections d'Amnesty international : le réseau Childnet. Cela devrait permettre d'agir en commun au plan international et de promouvoir les droits de l'enfant dans l'organisation.

A la demande des groupes, des membres de la commission ont animé 31 débats publics ou animations dans des collèges et lycées, souvent à partir du film «Rebelle» ou de la pièce de théâtre «La Gigantéa», sur le sujet des enfants soldats.

Des membres de la commission ont participé à deux actions de plaidoyer, l'une auprès du ministère des Affaires étrangères pour présenter le sort des enfants au Mali (rapport d'AI : «Conclusions préliminaire d'une mission de quatre semaines» avec le chercheur d'Amnesty) et auprès du ministère à la réussite scolaire sur la scolarisation des enfants roms en France.

En plus des actions urgentes et la veille sur les violations des droits de l'enfant, l'année 2014 sera axée sur la campagne en préparation «Mon corps, mes droits» et sur la commémoration du 25^{ème} anniversaire de la Convention des droits de l'enfant. Beaucoup d'informations passeront par l'Extranet. Ne pas oublier de le consulter souvent.

Philippe Brizemur, Commission DE.

Entrevue avec le conseiller de la ministre déléguée à la Réussite éducative

Le 9 janvier dernier, la coordinatrice campagne discrimination et un membre de la commission Droits de l'enfant ont rencontré le conseiller de Mme Pau-Langevin, ministre déléguée à la Réussite éducative, pour évoquer les conditions de scolarisation des enfants roms, principalement ceux qui habitent dans des campements informels.

Nous avons précisé que nous venions communiquer sur la scolarisation des enfants roms, enfants issus de migrations venant de Roumanie et de Bulgarie vivant dans des situations d'extrême pauvreté, et non de gens du voyage. Bien que le ministère à la Réussite éducative se soit engagé positivement dans la volonté de scolarisation de ces enfants (trois circulaires en octobre 2012), force est de constater que le bilan après un an d'application de



Evacuation forcée le 27 août 2013 Bobigny France
©Amnesty International

Concernant les refus des maires d'inscrire les enfants à l'école, le conseiller nous a demandé de faire remonter au ministère les cas de refus, mais aussi d'alerter rapidement les autorités éducatives.

la circulaire interministérielle d'août 2012 est médiocre. Nous avons rappelé que les chiffres de la DIHAL (1) indiquent que sur 2.000 enfants scolarisables, un tiers seulement est effectivement scolarisé et de manière instable.

Philippe Beuzelin, conseiller de la ministre, confirme la difficulté de comptage des enfants et reconnaît que le ministère manque de connaissances statistiques. Il remarque que, néanmoins, beaucoup d'inspecteurs de l'Éducation nationale font la démarche volontaire d'aller au devant des populations roms sur le terrain.

Nous avons posé plusieurs questions concernant la manière dont sont effectués et utilisés les diagnostics qui devraient être faits avant toute expulsion. Le ministère a bien conscience de la diversité des situations et du caractère parfois aléatoire avec lequel ces diagnostics sont effectués et utilisés.

Nous avons aussi critiqué la rigidité du dispositif d'accueil des enfants allophones. Il y a un sérieux problème, entre autres, pour les enfants de plus de 12 ans.

Philippe Beuzelin a fait état de la volonté de la ministre d'impliquer plus profondément le personnel de l'Éducation nationale par la formation initiale dans des modules de formation spécifique, les ESPE (2), par la formation continue, avec le développement des CASNAV (3), et par la médiation entre l'école et les familles roms (programme ROMED du Conseil de l'Europe).

A toutes les remarques concernant les refus des maires d'inscrire les enfants à l'école, le conseiller nous a demandé de faire remonter au ministère les cas de refus, mais aussi d'alerter rapidement les autorités éducatives. Il a rappelé que le ministère est inflexible sur l'obligation scolaire et l'accueil des enfants y compris en cas de dossiers incomplets.

Mais il reconnaît les insuffisances de recherches sur les ruptures et discontinuités scolaires, sur le manque d'outils d'évaluation des acquis des élèves et de réflexion, sur l'accueil des élèves allophones.

Mais quelle que soit la volonté du ministère à la Réussite éducative, que faire en face des expulsions forcées ? La Ligue des Droits de l'Homme, dans un rapport récent, a rappelé qu'il y avait eu 21.537 Roms expulsés de leurs campements (non de France) en 2013, pour une population de 16.949 personnes vivant dans des campements informels ou des squats. Et ce sont les enfants qui paient un lourd tribut à cette politique.

(1) DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, Service rattaché au Premier ministre et dirigé par le préfet Regnier.

(2) ESPE, Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation.

On peut y accéder par : http://lannuaire.service-public.fr/services_nationaux/administration-centrale-ou-ministere_193435.html

(3) CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Philippe Brizemur, Commission DE.

En complément :

Reportage en Seine-Saint-Denis,

département français qui compte le plus d'enfants roms.

Roms : le chemin de l'école

Scolariser les enfants roms malgré la précarité de leurs conditions de vie, c'est la mission de Slavka Radenez, jeune bulgare de 29 ans, médiatrice scolaire, qui a connu elle-même la déscolarisation et que l'école a sorti de la misère.

Les immenses logements sociaux de Bobigny ont presque l'air de buildings new-yorkais, vus du campement de la rue des Coquetiers. Près de 200 Roms, venus de Bulgarie et de Roumanie, vivent ici dans des cabanes faites de tôle, de bâches et de planches de bois. Leurs caravanes ont été emmenées à la fourrière en août dernier.

Slavka Radenez dépasse les premières cabanes et disparaît dans la nuée d'enfants qui l'accueillent, ravis de la voir. «En France, seulement 10 % des Roms en âge d'aller à l'école la fréquentent, mais sur ce campement, c'est 90 %. Une vraie réussite... » Quand on lui demande en quoi consiste sa mission, Slavka sourit et répond : «Je fais le travail de certains maires du 93 qui manquent délibérément à leur devoir de recensement et de scolarisation des enfants roms». Un constat que fait également le collectif national Romeurope dans son rapport annuel* : «Certaines municipalités refusent de reconnaître la présence de familles dans les bidonvilles ou squats de leurs communes, pour ne pas avoir à scolariser les enfants». Bien que la Seine-Saint-Denis soit le département français qui compte le plus d'enfants roms, Slavka est la seule à remplir cette mission au sein de

l'Aset 93 (Aide à la scolarisation des enfants tziganes en Seine-Saint-Denis**), une association partenaire de l'Education nationale. Quand la jeune médiatrice, se rend dans les mairies réticentes, munie de tous les papiers nécessaires, on lui répond le plus souvent que les classes sont pleines, que rien ne prouve que les familles vivent bien sur la commune. Ou alors on ne lui répond rien du tout et les dossiers de scolarisation, bizarrement, se perdent. «Tout se passe très bien quand les maires jouent le jeu. Grâce à celui de Bobigny, quasiment tous les enfants de ce campement sont scolarisés». Mettre un enfant rom sur le chemin de l'école prend entre trois et six mois.

Larisa, 12 ans, l'une des enfants suivies par Slavka, est bien entourée. Ses parents savent que l'école est le seul moyen pour elle de se sortir de la misère. «Toute la famille vit ici depuis plus de trois ans», annonce Slavka en montrant du doigt une cabane en bois de 4 m2. A l'intérieur, la mère prépare le dîner, le père discute avec un ami et trois enfants chahutent pendant que Larisa fait ses devoirs à la lumière d'une bougie. Slavka commente : «Les conditions de vie des enfants roms ont de lourdes conséquences sur leur scolarité. Mais Larisa est première d'une classe composée d'élèves non francophones. L'année prochaine, elle intégrera une classe de cinquième ordinaire. Rien ne peut ébranler sa détermination». Pas même les démantèlements qui, depuis son arrivée en France, il y a six ans, l'ont ballottée de commune en commune et d'école en école. Après un démantèlement, la médiatrice doit retrouver les familles et convaincre les enfants de ne pas se démotiver. Elle doit également recommencer toutes les démarches administratives si les familles se sont installées sur une autre commune. «Je mets parfois des mois et des mois à scolariser un enfant. Et, au moment où j'y parviens enfin, paf, un démantèlement m'oblige à tout recommencer», s'indigne Slavka.

En deux ans et demi, Slavka a réussi à scolariser une vingtaine d'enfants !

*romeurope.org **aset93.fr

«ELLE», d'après Samuel Bollendorff, 6 décembre 2013.

Des conférences qui nous concernent

«QUELLES PERSPECTIVES POUR LES DROITS DE L'ENFANT EN FRANCE EN 2014 ? »

Réflexion-Débat organisé par DEI France le 25 janvier 2014

Intervenants:

Pierre JOXE, ancien ministre, ancien membre du Conseil constitutionnel, avocat d'enfants

Benoît Van KEIRSBILCK, président de Défense des Enfants International

Jean-Pierre ROSENCZVEIG, ancien président de DEI-France

La justice des mineurs a tendance à osciller entre deux politiques : une politique de protection de l'enfance en danger, et une politique de protection de la société contre les nuisances causées par l'enfance délinquante.

Le thème abordé durant cet après-midi de réflexion a été celui de la justice des mineurs, thème d'actualité avec le projet de refonte de l'Ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante (l'ordonnance de 1945).

Pierre Joxe nous a fait un petit rappel historique sur la notion de justice juvénile commencée dans les années 1890-1895, à Chicago, dans un esprit de protection de l'enfance. L'ordonnance de 1945 fait donc partie de cette mouvance et s'inscrit bien dans une logique de protection de l'enfance. Alors qu'après la seconde guerre mondiale, la société française en reconstruction se voyait en «manque d'enfants», aujourd'hui circule l'idée qu'il y aurait «trop d'enfants». M. Joxe considère que l'introduction des lois Perben est liée à une situation économico-sociale de grande angoisse collective, accompagnée de misère sociale pouvant conduire à la délinquance. Or, la jeunesse la plus en détresse est issue de l'immigration et de ce fait serait perçue comme n'étant pas représentative de «nos enfants». Ceci justifierait que cette jeunesse ne bénéficie pas du traitement qui devrait être réservé aux enfants.

On peut considérer que ces lois s'inscrivent dans la tendance globale inquiétante, en Europe, aux Etats-Unis et en Amérique Latine, où les jeunes commettent des actes très graves que décrit Benoît Van Keirsbilck. Selon lui, au lieu de se poser la question sur les raisons qui font qu'une société mette ainsi en danger ses enfants, la solution tend vers le développement d'une approche de plus en plus répressive. Il nous rappelle, d'une part que la détention des mineurs est une école du crime qui ne résout rien, à moins qu'elle ne soit accompagnée de mesures éducatives avec un projet d'avenir et que, d'autre part la justice des mineurs a tendance à osciller entre deux politiques. Une politique de protection de l'enfance en danger que l'on doit protéger, et une politique de protection de la société contre les nuisances causées par l'enfance délinquante.

**Il est
ainsi nécessaire
de passer de la
notion d'autorité
parentale à celle de
responsabilité
parentale.**

Pierre Joxe et JP Rosenczveig nous ont interpellés sur le fait qu'il n'existe pas de politique de l'enfance en France ni de réflexion sur la situation des enfants dont la responsabilité est celle des adultes.

Il serait souhaitable de s'inspirer des réflexions qui se développent à l'échelle internationale comme la «child friendly justice» qui intègre les normes internationales connues, évoquées par Benoît Van Keirsbilck. Ce dernier considère essentiel de s'interroger sur le traitement des moins de 18 ans dans un but de réintégration, en prenant en compte leur interrogatoire, la durée des procédures qui posent problème et la qualification de l'ensemble des acteurs participant aux procédures relatives aux mineurs.

Pierre Joxe et Benoît Van Keirsbilck suggèrent de mettre en œuvre des études de droit comparatif afin de s'inspirer, ou au contraire de se méfier, des expériences à l'étranger. A noter que la Belgique, l'Autriche ou le Québec ont été cités en exemple, dans le domaine de la justice des mineurs durant la table ronde.

Jean-Pierre ROSENCZVEIG nous a, quant à lui, fait part de ses travaux dans le cadre de la préparation de la loi famille, à l'initiative de Mme Taubira, où s'inscrit la refonte de l'ordonnance de 1945.

Il considère que réécrire l'ordonnance ne devrait pas être une priorité. En effet, il suffirait de revenir sur certaines dispositions, comme la mise en place du tribunal correctionnel pour mineurs et de redonner crédibilité à l'intervention socio-judiciaire auprès des délinquants, par exemple en aidant les PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) à inventer des mesures éducatives efficaces par le biais de la remobilisation de la société civile. En outre l'introduction de l'âge de responsabilité pénale des mineurs à 13 ans, comme prévu dans les dispositions du projet, doit s'accompagner de mesures relatives aux enfants de moins de 13 ans ayant commis des infractions relevant du droit pénal.

Quatre groupes de travail ont été créés pour la rédaction d'un rapport pour la préparation de la loi famille, chacun chargé de différents volets : 1)-filiation-adoption, 2)-protection de l'enfance, 3)-médiation familiale, 4)-droits de l'enfant, qui, selon Mme Taubira, sera l'axe sur lequel la loi sera centrée.

M. Rozenczveig préside le groupe de travail sur les droits de l'enfant qui aborde la question sous trois angles :

1 - L'introduction d'un nouveau droit de la filiation qui doit prendre en compte tous les niveaux de filiation de l'enfant. Il est ainsi nécessaire de passer de la notion d'autorité parentale à celle de responsabilité parentale, de s'interroger sur les compétences de divers acteurs dans la famille de l'enfant, comme la responsabilité des beaux-parents par exemple. Le droit d'accéder à la connaissance de ses origines est également un droit à prendre en considération.

2 - Déterminer jusqu'où l'enfant peut être acteur de ses droits. Y sont abordés les problèmes de liberté de pensée, de liberté associative, la condamnation des châtiments corporels et de la circoncision, en fonction des positions adoptées par le Conseil de l'Europe. Le discernement de l'enfant est établi à 13 ans, lui donnant ainsi la capacité d'agir dans les procédures qui le concernent. Cette capacité d'action de l'enfant doit se faire de façon accompagnée jusqu'à l'âge de 16 ans.

3 - Dans le cadre de leur accès au droit, les enfants doivent être informés sur leurs droits et doivent être assistés d'administrateurs ad hoc ou/et d'avocat dans toutes les procédures qui les concernent. M. Rozenczveig a indiqué que le texte en préparation sera soumis au réseau associatif après les élections municipales pour consultation. Ces consultations devraient s'achever en été pour la présentation du texte au Conseil d'Etat et au Conseil des Ministres.

Rapporteur : Caroline Loussouarn Newman, ComDE, Amnesty International.

«L'ENFANT ET SA FAMILLE D'ACCUEIL»

*La Voix de l'Enfant et d'autres associations ont organisé une conférence
à Paris, au Conseil Economique, Social et Environnemental,
le 19 novembre 2013.*

L'objet de cette conférence était de soulever les problèmes rencontrés en France dans le domaine du placement des enfants auprès d'assistantes familiales qui, bien que cela soit leur appellation en droit français, seront appelées ci-après «famille d'accueil».

Il convient tout d'abord de rappeler que, selon la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), le placement des enfants doit être évité (art. 9) et les liens avec la famille biologique et la famille élargie doivent être maintenus (art. 8). La séparation ne peut être envisagée qu'afin de préserver l'intérêt supérieur de l'enfant.

La CIDE ne permet la séparation d'un enfant de sa famille biologique et élargie, que si cela est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les familles d'accueil devraient participer au processus judiciaire.

Mme Derain, Défenseure des enfants, nous a fait part, lors de son intervention, du fait que l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3 CIDE) qui, bien que d'applicabilité directe en droit français, pose problème et n'est pas interprété comme devant être pris en compte de manière prioritaire. Elle s'accorde, avec M. Delevoye, président du Conseil économique, social et environnemental, sur le fait que l'intérêt de l'enfant doit être supérieur au respect des procédures, prenant en considération l'affectif et donc le respect de l'enfant en sus du seul respect du droit.

En ce qui concerne la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, M. Bocciarelli, secrétaire général du Syndicat de la Magistrature, indique qu'il n'existe pas de définition unique en droit français et qu'elle a été utilisée à tort, parfois même cédant à l'intérêt d'autres acteurs. Ainsi, selon Mme Créoff, directrice générale adjointe du Conseil général du Val-de-Marne, souvent un placement collectif est préféré afin de ne pas mettre en concurrence les parents biologiques d'un enfant. Cependant, en vertu du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, ce sont les besoins de l'enfant qui devraient primer et non un placement considéré comme acceptable par la famille biologique.

Comme nous l'avons mentionné, la CIDE ne permet la séparation d'un enfant de sa famille biologique et élargie que si nécessaire dans son intérêt supérieur. Or, les raisons évoquées par M. Bocciarelli pour la séparation fréquente des fratries semblent être dues au manque de ressources et donc en violation des principes de la CIDE. Les raisons mêmes d'un placement en famille d'accueil ou en institution font, selon les observations de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, de plus en plus suite à de la maltraitance ou résultent de problèmes d'addictions diverses des parents.

Le rôle et la place de la famille d'accueil ont été longuement abordés durant cette journée de conférence. Il semble que les familles d'accueil rencontrent des difficultés à travailler au sein des équipes pluridisciplinaires et Mme Créoff souligne que, malgré leur professionnalisation en France (alors que dans d'autre pays comme en Belgique selon un participant, ces familles sont bénévoles), elles ne sont pas reconnues comme pair par ces équipes. Plusieurs intervenants ont manifesté le besoin de réformer le système et de développer l'écoute de ces familles afin de les aider à mieux vivre leur métier.

L'absence des familles d'accueil dans les audiences de suivi des enfants a été soulevée par des intervenants comme posant problème à plusieurs niveaux. De ce fait, M. Bocciarelli note que les familles d'accueil ne peuvent retransmettre l'anodin du quotidien nécessaire à la construction de l'enfant au juge qui se doit de motiver sa décision en prenant en compte les informations fournies par divers acteurs.

En outre, Mme Bidlovsky, psychologue clinicienne, explique que les familles d'accueil n'ayant pas de retour sur les audiences, cela ne leur permet pas d'apporter la sécurité dont l'enfant a besoin lorsqu'il en ressort. Ceci entraîne donc également un manque pour l'enfant lui-même. Il est à noter que, en Belgique, les familles d'accueil sont auditionnées devant le juge.

Un autre problème évoqué lors de cette journée fut celui de l'attachement et de la «bonne distance». Selon Mme Bidlovsky, l'institution semble prohiber l'attachement. Or, elle affirme qu'il est important de faire confiance à l'affect, au contact, à l'échange et au partage. Mme Créoff ajoute que la «bonne distance» est conceptuelle, elle ne prend pas en compte l'empathie or il est essentiel de construire avec un enfant des liens qui vont permettre de l'aider. Il faudrait donc reconnaître la primauté de la permanence de ces liens. Finalement, Mme Moulin-Prevost, assistante familiale, considère que pour qu'un placement soit réussi, d'une part l'attachement est nécessaire, car c'est un besoin primaire de l'enfant, et d'autre part les rapports parents biologiques-famille d'accueil doivent être bons.

En effet, en conformité avec la CIDE qui préconise que le placement des enfants soit évité et les liens avec la famille biologique et la famille élargie maintenus, l'objectif à terme du placement est que l'enfant réintègre sa famille biologique. Pour cela, M. Bombard, directeur général de la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, met en évidence la nécessité pour les travailleurs sociaux et les familles d'accueil de trouver un équilibre entre la protection des enfants et la restauration du lien avec les parents. Le maintien des liens avec les parents est difficile lorsqu'il existe une dis-parentalité in-aménageable chronique avec des effets délétères sur l'enfant et il pose aussi problème en cas de délaissement par les parents biologiques. Les conséquences sont d'autant plus grandes à la sortie du placement pour ces enfants. A partir de 18 ans, ces derniers ne sont plus pris en charge. M. Muller, président des associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance, indique que 40% des jeunes errants seraient issus de la protection de l'enfance. Un projet de loi concernant le problème du délaissement et offrant une possibilité d'adoption des enfants est malheureusement en suspens.

L'objectif à terme du placement est que l'enfant réintègre sa famille biologique.

Lorsqu'un placement prend fin, les liens entre l'enfant et la famille d'accueil semblent difficiles à maintenir. Mmes Eschenbrenner et Menuet, présidente et coordinatrice de l'association Parrains par Mille, nous ont présenté le parrainage comme solution possible. Le parrainage d'un enfant est une relation construite de façon protocolaire dont le but n'est pas de remplacer un autre acteur. Il s'est développé dans les structures comme les maisons d'enfant à caractère social. Le parrain est un bénévole qui a un lien choisi et individuel avec un enfant. Il permet par exemple aux enfants institutionnalisés de sortir le weekend, sans la présence du parrain, cela pourrait s'avérer impossible. Ce dernier n'a pas le statut d'éducateur. Il entretient un lien qui perdure au-delà de la majorité lorsque l'institution n'est plus là et est une référence adulte stable pour l'enfant. Le parrainage peut également être mis en place en cas de placement familial, comme en cas de complication entre frères et sœurs, car il permet d'établir un lien individuel. A l'heure actuelle, les personnes engagées dans le rôle de parrains sont d'anciens enfants placés, mais le parrainage pourrait être une perspective pour les familles d'accueil, afin de conserver des liens avec les enfants qui ont été placés chez eux.

Rapporteur : Caroline Loussouarn Newman, ComDE, Amnesty International.

Amnesty en action

République centrafricaine : plus de 50 musulmans dont au moins 6 enfants, ont été tués dans deux attaques



© Amnesty international.

Les nouveaux éléments de preuve recueillis par Amnesty International, qui font état du massacre de femmes, d'enfants et de vieillards, mettent en lumière le grand péril que court la minorité musulmane en République centrafricaine. L'organisation demande une opération renforcée de maintien de la paix afin de protéger les civils en dehors de la capitale.

Plus de 50 musulmans ont été tués dans le cadre de deux attaques sur lesquelles a enquêté Amnesty International dans des villages situés au nord-ouest de la capitale Bangui. Parmi les victimes figurent au moins six enfants, cinq femmes et trois personnes âgées. Les plus jeunes victimes, deux fillettes, avaient sept ans et 18 mois, la plus âgée avait 70 ans.

«Les forces internationales de maintien de la paix manquent à leur devoir envers la communauté musulmane. De très nombreux civils ont été laissés sans protection face aux représailles violentes des milices

anti-balaka, à un moment où ces attaques étaient tout à fait prévisibles», a déclaré Joanne Mariner, conseillère d'Amnesty International pour les situations de crise, qui se trouve à Bangui.

Source : site d'Amnesty international en français : <http://www.amnesty.org/fr/news/car-50-muslims-killed-2014-01-24>

République centrafricaine : une fillette de 11 ans retrouvée au milieu de cadavres

Traumatisée, elle se cachait depuis que ses parents et ses voisins avaient été froidement assassinés, le 10 février 2014. Non loin de là, des chiens dévoraient les corps de 20 villageois ou plus qui gisaient dans les rues, victimes du massacre perpétré dans le village de Bouguere, à l'ouest de la capitale Bangui.

L'équipe d'Amnesty International a trouvé la petite fille et l'a conduite dans un lieu sûr.

«Elle était accroupie dans un coin, dans une maison abandonnée et dévastée. Elle était terrorisée et pouvait à peine parler. Elle se cachait là depuis le massacre ayant eu lieu dans son village il y a quatre jours», a déclaré Donatella Rovera, spécialiste des situations de crise à Amnesty International.

«N'ayant rien mangé ni bu pendant tout ce temps-là, elle était trop faible pour se tenir debout. C'était la seule musulmane encore présente dans le village, tous les autres ayant fui ou ayant été tués».

«La scène dont nous avons été témoins dans le village de Bouguere est représentative des horreurs dont sont victimes des dizaines de milliers de musulmans en République centrafricaine».

«Si la communauté internationale veut réellement que ces massacres cessent, elle doit faire le nécessaire pour que les forces de maintien de la paix soient déployées là où elles sont le plus nécessaires. Ces forces doivent en outre disposer de moyens suffisants pour mener à bien leur mandat de protection des civils».

Amnesty International Publication - Enregistrement audio, Donatella Rovera, spécialiste des situations de crise à Amnesty International, 18 février 2014.

«Nous avons été horrifiés à la vue de ces jeunes garçons, traumatisés, détenus avec des adultes dans des conditions déplorable. Il s'agit d'une violation évidente du droit national et du droit international, et ils doivent être immédiatement remis en liberté».

Source : Salil Shetty, secrétaire générale d'Amnesty International

Les autorités maliennes doivent libérer les enfants emprisonnés

Les autorités maliennes doivent immédiatement remettre en liberté cinq enfants qui sont maintenus en captivité depuis plus de sept mois dans un centre de détention militaire, a déclaré Amnesty International le 30 novembre à l'occasion du lancement, à Bamako, de son rapport *Agenda pour les droits humains*.

Une délégation d'Amnesty International, menée par le secrétaire général, Salil Shetty, a rencontré les cinq adolescents, âgés de 15 à 17 ans, dans le centre de détention de Camp 1 de la gendarmerie, à Bamako.

L'un d'eux est un enfant soldat qui avait rejoint le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). Les quatre autres ont été arrêtés en raison de leurs liens supposés avec des groupes armés.

«Des enfants ne doivent que rarement, voire jamais, être maintenus en détention. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans tout acte qui concerne des enfants».

Un des garçons, âgé de 16 ans, a été arrêté à Kidal par les forces de sécurité maliennes il y a plus de deux mois, alors qu'il sortait d'un magasin et qu'une grenade a explosé de l'autre côté de la rue. Les agents l'ont accusé d'avoir lancé la grenade et l'ont frappé, lui ont bandé les yeux et lui ont attaché ensemble les mains et les pieds. Ils l'ont aussi brûlé avec une cigarette sur les bras.

Un autre garçon, de 15 ans, extrêmement pauvre, a rejoint le MUJAO, car il avait entendu

dire qu'il payait ses recrues. Il a quitté le mouvement au bout de plusieurs mois, sans avoir jamais été payé, et il a été arrêté par les forces de sécurité maliennes dans son village natal de Kadji, près de Gao. Les soldats maliens l'ont ligoté et frappé dans le dos, et ils lui ont bandé les yeux.

«Les autorités maliennes nous ont assuré qu'elles n'avaient aucun enfant soldat en détention, mais il est évident que cela n'est pas vrai. Le gouvernement a signé en juillet 2013, avec l'ONU, un protocole visant à la libération, au transfert et à la protection des enfants associés

à des groupes armés, et il doit respecter ses engagements», a dénoncé Salil Shetty.

Le rapport d'Amnesty International «Agenda pour les droits humains», demande que des enquêtes approfondies et indépendantes soient menées sur les graves atteintes aux droits humains commises au cours des deux dernières années par toutes les parties au conflit.

Amnesty International a aussi recueilli des informations sur des cas de viol et autres sévices sexuels infligés à des femmes et des jeunes filles par des membres de groupes armés, dont le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNL).

Une jeune fille de 16 ans a déclaré aux chercheurs d'Amnesty International qu'elle avait été violée à de nombreuses reprises pendant deux jours par des membres d'un groupe armé qui l'avaient capturée à Gao, la ville où elle vivait. L'organisation demande l'ouverture d'une enquête sur les allégations de violences sexuelles, la poursuite en justice des auteurs présumés de ces faits et la mise en place de programmes d'aide afin que les victimes bénéficient d'une assistance médicale et psychologique.

Pour Salil Shetty, «la population malienne est profondément traumatisée par les événements de ces deux dernières années. Veiller à ce que l'ensemble des responsables présumés de violations des droits humains soient déférés à la justice est indispensable à la



© JOEL SAGET/AFP/Getty Images

construction d'une paix durable au Mali. C'est la seule manière d'aider le pays à tourner cette page douloureuse de son histoire».

La Cour pénale internationale a annoncé en janvier 2013 qu'elle ouvrirait une enquête sur les crimes de guerre commis au cours de la dernière année du conflit. Amnesty International accueille cette décision avec satisfaction mais exhorte le procureur à s'intéresser à l'ensemble des allégations de crimes dans le pays, notamment aux violations imputées aux forces maliennes de sécurité.

Communiqué de presse d'Amnesty International - AILRC-FR, 30 novembre 2013 - CP mali - <http://amnesty.org/fr/for-media/press-releases/malian-authorities-must-release-children-detained-prison> - Louise Orton, attachée de presse pour l'Afrique.

Suppression de la possibilité pour les violeurs d'échapper aux poursuites s'ils épousent leur victime, dans le cas où elle est âgée de moins de 18 ans.

Maroc : des progrès mais peut encore mieux faire

Dans un communiqué de presse du 22 janvier, Amnesty International se félicite du vote par le parlement marocain d'un amendement qui supprime la possibilité pour les violeurs d'échapper aux poursuites s'ils épousent leur victime dans le cas où elle est âgée de moins de 18 ans. «Ce vote est une mesure positive, mais le Maroc doit encore mettre en place une stratégie exhaustive de protection des femmes et des filles de la violence, avec la contribution des groupes de défense des droits des femmes, qui ont été exclus du processus jusqu'à présent», a déclaré Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

«Il a fallu le suicide d'une adolescente de 16 ans, Amina Filali, et presque deux ans au Parlement, pour que soit supprimée cette faille législative qui permettait aux violeurs d'échapper à leur obligation de rendre des comptes. Il est temps que la législation protège les victimes d'atteintes sexuelles».

Amnesty déplore cependant que cet amendement s'ajoute à des articles qu'il serait temps de modifier. Ainsi, la définition du viol ne reconnaît pas le fait que cet acte peut être commis de différentes manières, y compris dans des circonstances de coercition n'impliquant pas forcément la force physique. Il prévoit par ailleurs des peines plus ou moins lourdes, selon que la victime était vierge ou pas et n'aborde la question de la violence sexuelle que sous l'angle de «la décence» et de «l'honneur» au lieu de s'intéresser aux victimes et à leur droit à la protection, à la justice et à la réparation. «Les femmes et les filles ont des droits humains intrinsèques, dont la valeur ne peut être définie en fonction de leur virginité, de leur statut matrimonial ou de leur situation familiale», a déclaré Hassiba Hadj Sahraoui.

Les articles 490 et 491 du Code pénal, qui criminalisent les relations sexuelles entre personnes n'étant pas unies par les liens du mariage, et l'article 489, qui érige en infraction, les relations homosexuelles, continuent de dissuader les victimes de viol de porter plainte, car elles craignent d'être poursuivies en justice.

Source : Centre de presse d'Amnesty International ; <http://amnesty.org/fr/media-centre>

Bahreïn : au moins 110 mineurs âgés de 16 à 18 ans sont incarcérés



Un rapport d'Amnesty International est paru le 16 décembre 2013 : «Bahreïn. Il faut mettre un terme à la détention, à la torture et aux violences dont sont victimes les mineurs».

Extrait du communiqué de presse :

«Au Bahreïn, de nombreux mineurs sont placés en détention et soumis à des actes de torture et des mauvais traitements, écrit Amnesty International.

Soupçonnés d'avoir pris part à des manifestations antigouvernementales, de nombreux adolescents, parfois âgés de seulement 13 ans, ont été placés en détention au cours des deux dernières années. Ils ont eu les yeux bandés, ont été frappés et torturés. D'autres ont été menacés de viol en vue de leur arracher des «aveux».

«En arrêtant des suspects mineurs et en les emprisonnant, les autorités de Bahreïn font preuve d'un flagrant mépris envers leurs obligations internationales en matière de droits humains»,

a déploré Said Boumedouha, directeur adjoint du programme Afrique du Nord et Moyen-Orient d'Amnesty International.

«Presque trois ans après que les forces de sécurité de Bahreïn aient recouru à une force excessive pour écraser les manifestations antigouvernementales, il semble qu'elles durcissent aujourd'hui la répression envers les mineurs. Tous les adolescents de moins de 18 ans qui n'ont pas commis d'infraction dûment reconnue par la loi doivent être libérés

immédiatement. Toute allégation de torture et de mauvais traitements doit faire l'objet d'une investigation poussée».

Selon les informations parvenues à Amnesty International, au moins 110 mineurs âgés de 16 à 18 ans sont incarcérés à Dry Dock, prison pour adultes située sur l'île d'Al Muharraq, dans l'attente d'une enquête ou en instance de jugement.

La plupart d'entre eux sont soupçonnés d'avoir participé à des «rassemblements illégaux» et à des émeutes, d'avoir brûlé des pneus ou lancé des cocktails Molotov sur les forces de police. Beaucoup ont été interpellés lors de descentes de police, alors qu'ils jouaient chez eux ou se trouvaient dans une piscine de quartier. Plusieurs se sont vus refuser tout contact avec leur famille pendant de longues périodes et ont été interrogés en l'absence de leurs avocats.

Les mineurs de moins de 15 ans qui ont été condamnés, sont incarcérés dans un centre pour mineurs de Manama, qui dépend du ministère de l'Intérieur. Pendant la journée, ils sont suivis par des travailleurs sociaux ; mais la nuit, moment le plus propice aux violations des droits humains, les policiers bahreïtes prennent le relais. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans, ils sont transférés dans des prisons pour adultes comme celle de Jaw, dans le sud-est du pays, pour purger le reste de leur peine».

Lire le communiqué de presse complet en français : <http://www.amnesty.fr/Al-en-action/Violences/Mauvais-traitements/Actualites/Bahrein-stop-la-detention-et-la-torture-de-mineurs-10387>

Télécharger et lire le rapport (en anglais) : <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE11/057/2013/en>



Sur le front des enfants soldats

République Centrafricaine : l'UNICEF libère 23 enfants soldats



Ces enfants, que vous voyez ici de dos sur la photo pour préserver leur sécurité, sont maintenant dans un centre de transit et d'orientation soutenu

Depuis de nombreuses années, l'UNICEF lutte pour la démobilisation des enfants soldats en République centrafricaine. En 2009, l'UNICEF annonçait la libération de 182 enfants soldats en Centrafrique, la situation étant déjà instable et conflictuelle.

Avec l'escalade des violences depuis décembre 2013, dont les enfants sont les premières victimes, leur recrutement dans les rangs des groupes armés a considérablement augmenté : près de 6.000 enfants seraient enrôlés de force actuellement.

Leur protection est une priorité et un devoir. C'est la raison pour laquelle les équipes de l'UNICEF sont mobilisées et mettent tout en œuvre pour libérer les enfants enrôlés dans le conflit armé.

Ainsi, récemment 23 enfants soldats, âgés de 14 à 17 ans, ont été libérés des mains des groupes armés à Bangui. Une libération qui devrait être suivie par d'autres dans les jours à venir...

Une libération d'enfants soldats est un processus sensible, long, nécessitant un travail de neutralité pour les professionnels de l'UNICEF, car tous les belligérants sont concernés. «À Bangui et dans tout le pays, l'UNICEF travaille avec toutes les parties impliquées dans ce conflit, pour identifier ces enfants, les libérer, et leur permettre de retrouver leurs familles. Les négociations et la collaboration avec les autorités de transition sont encourageantes, et nous faisons au mieux pour permettre à ces enfants de retrouver leur enfance», explique Souleymane Diabaté, représentant de l'UNICEF en RCA.

La libération de ces 23 enfants soldats est le résultat de négociations entre des représentants de l'ONU et les autorités centrafricaines de transition, qui ont permis un accès aux bases militaires dans le pays où les enfants ont pu être repérés parmi les combattants des deux parties armées, et être confiés aux spécialistes de l'UNICEF de la protection de l'enfance.

Les 23 enfants libérés, qui comptent parmi eux 6 filles, sont maintenant pris en charge dans un centre de transit et d'orientation soutenu par l'UNICEF. Ils bénéficient d'une assistance, d'une éducation de base, d'activités professionnelles et sportives, et d'un

Le saviez-vous ?

Le 12 février est la journée internationale des enfants soldats

- Estimations : 250.000 enfants soldats en activité dans le monde
- Plus de 100 000 enfants ont bénéficié des programmes soutenus par l'UNICEF depuis 1998
- 100 pays ont endossé les Principes de Paris.

précieux soutien psychosocial. En parallèle, les humanitaires font un travail méticuleux d'identification des familles pour préparer la réintégration de ces enfants dans leurs communautés, dans la vie civile.

En début d'année 2013, on estimait à 3.500 le nombre d'enfants enrôlés de force dans les groupes armés en Centrafrique. Aujourd'hui, ce nombre est évalué à environ 6.000.

Depuis mai 2013, l'UNICEF et ses partenaires ont obtenu la libération de 229 enfants soldats en République centrafricaine. Le chemin est encore très long...

Par ailleurs, Souleymane Diabaté déplore : « Nous assistons à des niveaux de violence sans précédent contre les enfants, ils sont de plus en plus nombreux à être recrutés par des groupes armés et ils sont aussi directement visés par des représailles atroces ».

L'UNICEF et ses partenaires ont documenté les meurtres d'au moins 16 enfants, tandis que 60 autres ont été blessés depuis le déclenchement, le 5 décembre 2013, des violences interconfessionnelles dans la capitale Bangui. Certains corps d'enfants ont été retrouvés décapités et mutilés.

Elle a appelé à ce que des ordres clairs soient donnés, pour que les enfants ne soient pas recrutés dans le cadre des combats, ni pris pour cible. Elle appelle également à la libération immédiate des enfants associés aux forces et groupes armés et à leur protection contre les représailles.

UNICEF, 28 janvier 2014.

Pour en savoir plus : <http://www.crin.org/resources/infodetail.asp?id=32270>
http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=31757&Cr=rca&Cr1=http://www.unicef.org/media/media_71659.html (en anglais) - 30 décembre 2013.

Soudan du Sud : l'ONU dénonce la présence d'enfants soldats



Photo : Enfants soldats combattant dans un champ de pétrole au Soudan - © Reuters.

Le secrétaire général-adjoint de l'ONU aux droits de l'homme, Ivan Simonovic, a affirmé le 17 janvier que des enfants-soldats participaient aux combats au Soudan du Sud. Ils sont donc témoins ou impliqués dans des tueries massives de civils et de combattants dans ce conflit qui faisait rage entre les troupes du président, Salva Kiir, et celles de l'ancien vice-président Riek Machar. Les deux camps ont été accusés d'avoir commis des atrocités dans ce conflit, qui déchire le jeune pays depuis le 15 décembre 2013.

« Nous avons entendu dire que de nombreux enfants soldats étaient recrutés par ce qu'on appelle l'Armée blanche », une milice de l'ethnie nuer, celle de l'ancien vice-président Riek Machar, qui sévit dans l'est du pays aux côtés des forces armées fidèles à ce dernier. Pour sa part, l'UNICEF dispose « d'informations crédibles sur la participation d'enfants au conflit », sans toutefois pouvoir estimer leur nombre. Le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats constituent une violation des droits de l'enfant, voire un crime de guerre si l'enfant est âgé de moins de 15 ans. M. Simonovic a jugé crucial que les coupables de violations des droits de l'homme rendent des comptes et a expliqué que 92 enquêteurs se trouvaient sur place pour enquêter sur les crimes commis.

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/01/17/soudan-du-sud-les-nations-unies-denonce-des-exactions-contre-les-civils_4349647_3212.html, 17 janvier 2014.

Myanmar : sur plusieurs milliers d'enfants soldats, 96 enfants démobilisés

Le Myanmar (Birmanie) a annoncé la démobilisation de 96 jeunes incorporés dans l'armée alors qu'ils étaient mineurs. Cette démobilisation est la conséquence d'un accord passé entre le gouvernement birman, l'UNICEF et la représentante des Nations unies pour les enfants dans les conflits armés.

Cependant, les agences onusiennes estiment qu'il y a encore plusieurs milliers d'enfants soldats, tant dans les forces armées birmanes que dans la rébellion. Les recrutements forcés de mineurs ont toujours lieu, souvent dans des lieux publics, dans des gares, dans la rue. Ils visent la plupart du temps des jeunes qui ont fugué ou qui font l'école buissonnière.

La démobilisation de 96 enfants paraît donc dérisoire par rapport au nombre d'enfants enrôlés. Il s'agit pourtant de la plus importante démobilisation depuis la mi-2012.

Source : RFI le 18 janvier 2014 : <http://www.rfi.fr/asie-pacifique/20140118-birmanie-rend-vie-civile-96-enfants-soldats-mineurs-demobilisation-armee-defense>

Recrutement d'enfants et torture en Syrie : un nouveau rapport de l'ONU



Des enfants tiennent des éclats d'une bombe qui a détruit la maison de la famille Farhat à Haas, en Syrie.
©Amnesty International.

Les groupes rebelles syriens soutenus par les pays occidentaux recrutent des enfants réfugiés dans les pays voisins, tandis que le gouvernement syrien torture des enfants ayant des liens avec les rebelles, annonce l'ONU dans un rapport publié mardi.

Dans le rapport, le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, accuse les groupes d'opposition armés de recruter des enfants, qui sont utilisés soit pour des tâches de logistique, soit dans les combats. «Particulièrement préoccupants sont les cas de recrutement ou de tentative de recrutement d'enfants au sein des populations réfugiées dans les pays voisins. La majorité des incidents sont liés au recrutement par les groupes affiliés à l'Armée syrienne libre (ASL) ou par des groupes armés kurdes syriens», précise Ban Ki-moon. Les Nations unies disent avoir reçu, de l'intérieur de la Syrie, des informations «concordantes» concernant le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes affiliés à l'ASL, mais ajoutent que cet enrôlement ne constitue pas une politique systématique. «Beaucoup de garçons ont affirmé qu'ils avaient le sentiment qu'il était de leur devoir de rejoindre l'opposition», lit-on dans le rapport.

Cependant dans ce rapport, daté du 27 janvier les militaires syriens sont désignés, comme en grande partie responsables, des infractions graves constatées à l'égard des enfants. Selon ce rapport, les forces gouvernementales sont responsables d'arrestations, de détentions arbitraires et de tortures d'enfants. Entre autres violences, indique le rapport, les enfants sont battus au moyen de câbles métalliques, de fouets et de matraques en bois et en métal. Ils ont aussi été soumis à des décharges électriques, notamment sur les parties génitales. Certains ont eu les ongles des pieds ou des mains arrachés. Le rapport mentionne aussi des viols ou menaces de viols et autres violences à caractère sexuel, des simulacres d'exécutions, brûlures de cigarettes, privation de sommeil et mise à l'isolement.

«Les souffrances endurées par les enfants en République arabe syrienne depuis le début du conflit, dont rend compte le présent rapport, sont indicibles et inacceptables. Les violations doivent cesser immédiatement», déclare Ban Ki-moon dans le rapport.

Plus de deux millions de personnes, principalement des femmes et des enfants ont fui le conflit syrien.

Radio-Canada du 4 février 2014 : <http://actualites.ca.msn.com/international/recrutement-et-torture-denfants-en-syrie-1>

Les enfants pourront déposer des plaintes à l'ONU

Le troisième protocole facultatif à la CIDE établit une procédure qui protège expressément le droit des enfants par une voie de recours efficace en cas de violation de leurs droits. Grâce à la ratification du protocole par le Costa Rica, intervenue le 14 janvier 2014, cet instrument juridique entrera en vigueur en avril.

En vertu de ce texte, les enfants à titre individuel ou les groupes d'enfants pourront déposer des plaintes concernant des violations spécifiques de leurs droits, aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant, du protocole sur les enfants dans les conflits armés et du protocole concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Ils pourront ainsi présenter une communication au Comité des droits de l'enfant ou apporter des informations à ce comité qui pourra ensuite diligenter une enquête. Si le Comité établit qu'il y a eu violation, il fera des recommandations à l'État incriminé qui pourront comprendre la réhabilitation de la victime, une compensation financière, la poursuite et la condamnation des auteurs de ces violations.

Toutefois, seuls les enfants, dont les gouvernements ont ratifié ce troisième protocole facultatif, peuvent déposer une plainte au Comité des droits de l'enfant. Constitué de 18 experts indépendants, ils surveillent la mise en œuvre de la CIDE et des protocoles facultatifs par les États parties.

Les pays qui ont ratifié le troisième protocole facultatif à ce jour sont les suivants : Albanie, Allemagne, Bolivie, Espagne, Gabon, Monténégro, Portugal, Slovaquie, Thaïlande et Costa Rica. Il fallait dix ratifications pour l'entrée en vigueur du texte.

**Qu'attend la France
pour signer et ratifier
ce troisième
protocole ?**

Qu'attend la France pour signer et ratifier ce troisième protocole ? La France se serait engagée au printemps 2013 à le signer et à le ratifier lors de l'examen périodique universel devant le haut comité des droits de l'homme de l'ONU. On attend toujours !!!

Le texte de ce protocole est consultable entre autre sur le site de l'association «Humanium» : <http://www.humanium.org/fr/convention/protocole-3/protocole-facultatif-cide-procedure-presentation-communications/>

et la liste des états signataires sur : https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mdsg_no=IV-11-d&chapter=4&lang=fr

Source : Child Right International Network : <http://www.crin.org/fr>

65^{ème} session du Comité des droits de l'enfant : mise en cause du Vatican

Deux conceptions s'opposent : celle des associations de victimes qui considèrent que le Vatican devrait être tenu pour responsable pénalement des crimes de ses évêques et de ses prêtres. Celle du Vatican qui juge qu'il n'est pas responsable d'actes commis dans les diocèses.

Ce comité, prévu par l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant, examine les rapports que chaque pays adhère à la Convention, c'est-à-dire tous, sauf la Somalie et les Etats-Unis, doivent rendre tous les cinq ans. En ajout du rapport officiel rendu par les administrations des pays concernés, des ONG proposent au Comité des rapports alternatifs. Lors de la session de janvier 2014, le Comité a examiné les rapports de l'Allemagne, du Congo, de la Russie, du Portugal, du Yémen et du Saint-Siège.

Concernant le rapport de ce dernier, le Comité de l'ONU pour les droits des enfants a demandé au Vatican d'expliquer les mesures prises pour lutter contre la pédophilie dans l'Eglise, après plusieurs scandales que le Saint-Siège est accusé d'avoir cherché à étouffer et minimiser. «Quels changements ont été apportés au code de conduite pour prévenir ces abus sexuels? Quelles sanctions ont été prises contre les clercs ayant eu une conduite inappropriée? » a demandé une des expertes du Comité, Sara Oviedo. «Quelles actions ont été prises pour affronter ce problème et changer la situation? Qu'en est-il de la coopération avec les autorités locales? Qu'en est-il des réparations pour les victimes? »

Dans sa réponse, Le Vatican, qui a pris la parole en premier lors de la session, a, pour sa part, défendu son action devant l'ONU en matière de lutte contre la pédophilie dans l'Eglise. «Ceux qui commettent des abus se trouvent parmi les membres des professions les plus respectées, et malheureusement, y compris par les membres du clergé et parmi d'autres représentants de l'Eglise», a déclaré le représentant du Vatican auprès des Nations unies à Genève, Silvano Tomasi. «L'Eglise catholique veut devenir un exemple de bonne conduite», a-t-il assuré.

Il a rappelé que le Vatican avait ratifié la Convention des droits de l'enfant en 1990, et ses protocoles - dont l'un concerne la pornographie infantile - en 2000. Il a également souligné, sans détailler, que le Saint-Siège avait formulé des «directives» en la matière pour faciliter le travail des églises locales. Ces dernières ont, elles aussi, développé des recommandations pour éviter les abus, a-t-il dit, citant la Charte pour la protection des enfants et des jeunes, adoptée par l'Eglise catholique américaine en 2005.

Le Saint-Siège avait cependant refusé, en décembre, au Comité de l'ONU, de répondre à un questionnaire envoyé en juillet concernant les dossiers de pédophilie sur lesquels la Congrégation vaticane pour la doctrine de la foi (CDF, ancien Saint-Office) enquête. Le Vatican estime que son enquête ecclésiastique doit être tenue secrète pour protéger témoins et victimes, et qu'il n'est pas compétent pour la collaboration entre Eglise et justices nationales.

Deux conceptions s'opposent : celle des associations de victimes qui considèrent que le Vatican devrait être tenu pour responsable pénalement des crimes de ses évêques et de ses prêtres. Celle du Vatican qui juge qu'il n'est pas responsable d'actes commis dans les diocèses.

CRIN.org/fr (Child Rights International Network), janvier 2014.

Bénin : de trop nombreux enfants victimes d'abus, de violence et d'exploitation

La Rapporteuse spéciale des Nations unies, Najat Maalla M'jid, a exhorté les autorités béninoises, le 8 novembre 2013, à inscrire la protection des enfants parmi les priorités politiques en vue de protéger tous les enfants, sans discrimination, contre toute forme de violences, d'abus et d'exploitation, et de sanctionner lourdement les coupables. Elle a par ailleurs exprimé sa grande préoccupation face à la relative tolérance sociale envers la violence et l'exploitation des enfants et face à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces crimes.

«Il est inadmissible que sous le prétexte de la tradition, des coutumes ou encore de la pauvreté, des enfants béninois soient violentés, abusés ou exploités», a souligné Mme Maalla M'jid à l'issue de sa visite au Bénin. Pendant sa mission au Bénin du 28 octobre au 8 novembre 2013, la Rapporteuse spéciale a rencontré de nombreux représentants de l'Etat, des autorités locales et d'associations. Elle a visité des programmes dédiés à la



protection des enfants et s'est entretenue avec des enfants victimes et des organisations de jeunes.

La Rapporteuse spéciale s'est alarmée du nombre important d'enfants victimes de multiples formes de violences et abus : les infanticides des enfants considérés comme « sorciers », les mutilations génitales féminines, les enlèvements à des fins de placement dans les couvents vaudous, les mariages forcés, les châtiments corporels et les viols. Elle a manifesté sa grande préoccupation quant aux violences sexuelles subies par les filles au sein des écoles et au nombre croissant de grossesses précoces. « Il est impensable que dans l'école, censée être un environnement éducatif et protecteur, des filles soient abusées impunément »,

s'est-elle indignée.

Si le Bénin dispose de nombreuses lois relatives à la protection de l'enfance, leur mise en œuvre souffre d'un manque d'effectivité. Cela résulte notamment des difficultés qu'ont les enfants à accéder à des mécanismes de recours garantissant leur protection et leur sécurité mais aussi de la corruption et de l'impunité. Les arrangements à l'amiable qui ont souvent lieu au niveau communautaire se font au détriment de l'intérêt de l'enfant.

De très nombreux mécanismes et actions de protection de l'enfance ont été mis en place aux niveaux central et local, mais la plupart sont dysfonctionnels ou insuffisants, notamment en raison du manque de ressources.

La Rapporteuse spéciale a souligné la nécessité de passer d'une logique de projet à une réelle stratégie intégrée de protection de l'enfance, déclinée en dispositifs locaux de protection aisément accessibles à tous les enfants, et dotée de ressources humaines et financières appropriées.

Elle a encouragé la communauté internationale à appuyer la mise en place de cette stratégie.

United Nations – Office of the UN High Commissioner for Human Rights (OHCHR).

Les petites esclaves du Bénin

Au Bénin, victimes de conditions climatiques sévères et de l'appauvrissement des sols, les populations rurales ont de plus en plus de mal à se nourrir. Les principales victimes en sont les enfants et surtout les filles. Avec l'accord de leurs parents, des « placeurs » les envoient travailler en ville et leur promettent une vie meilleure et une éducation. En retour, les familles perçoivent une maigre compensation financière.

Mais une fois en ville, ces enfants sont souvent soumis à une vie très dure, malmenés, sujets à la faim et aux coups. Condamnés à de longues heures de travail non rémunéré, leurs tuteurs ne leur fournissent ni soins primaires, ni assez de nourriture, ce qui les rend vulnérables aux maladies. Et bien sûr, ces enfants domestiques ne vont pas à l'école. Parmi eux, il y a beaucoup de petites filles, dont près de 80% ont entre 10 et 15 ans, et près de 15% moins de 10 ans !

On les appelle « vidomegons », ce qui signifie « enfants sous l'autorité d'une tierce personne ». Et ils sont des milliers qui fuient la faim et la pauvreté de leur famille pour devenir en ville de véritables esclaves, victimes d'un triple abandon : affectif, moral et physique.

La Lettre du CCFD-Terre Solidaire, n° 56, janvier 2014

A propos des Roms

Nouvelle évacuation d'un campement informel dans le Val de Marne

Selon les informations de 94.citoyen.com

Une nouvelle évacuation d'un terrain accueillant des familles de Roms près du cimetière de Thiais et de l'A86 est intervenue le 9 janvier vers 7h30, indiquent les représentants locaux du collectif Romeurope 94.

Au total, 52 personnes ont été expulsées dont 22 enfants, précise l'association qui était sur place, à l'extérieur du terrain. 18 à 25 hébergements à Aubervilliers ont été prévus par les autorités jusqu'au 13 janvier, et les 22 familles qui les ont acceptés se sont vues remettre un carton portant leur nom, le nombre de chambres proposées et le nom de l'hôtel.

« Cet après-midi, six enfants de ce terrain, âgés de plus de 6 ans, avaient rendez-vous pour être vaccinés et leur permettre d'intégrer l'école primaire comme c'est leur droit », regrette, amère, Marie-Claire Gourinal, membre de Romeurope 94.

Source : 94.citoyen.com : <http://94.citoyens.com/2014/expulsion-de-roms-a-thiais,09-01-2014.html>

Témoignage



Protéger les enfants des bidonvilles, comme les autres

Témoignage du directeur de l'association «Hors la rue»

L'errance et la délinquance des adolescents étrangers vivant en bidonvilles, supposément roms, sont-elles spécifiques ? Non, nous dit le directeur de l'association Hors la rue : c'est la précarité induite par la vie en bidonville qui singularise la situation d'une population dont les comportements et les actes ne diffèrent pas, par ailleurs, des cas ordinaires d'enfance en errance. Celle-ci gêne en effet la mise en œuvre des dispositifs habituels de protection de l'enfance.

En France, on estime entre 8.000 et 12.000 le nombre d'enfants vivant en bidonvilles ou en squats. Principalement originaires d'Europe de l'Est (de Roumanie, de Bulgarie ou de pays d'ex-Yougoslavie), 5.000 à 7.000 de ces enfants atteindront l'âge de 16 ans sans avoir été scolarisés, ou après avoir connu une scolarisation chaotique [1]. Cet état de fait pose évidemment la question du devenir de ces enfants à l'adolescence, moment crucial du développement des personnes. Le déficit de scolarisation favorise, en effet, l'errance des adolescents, qui peut alors s'accompagner d'activités délictueuses [2] plus ou moins graves, parfois réalisées sous la contrainte.

En effet, le déficit de scolarisation qui les conduit dans la rue est directement lié à la vie en bidonville. Il est l'effet des démantèlements répétés de leurs camps et du refus par les communes d'inscrire les enfants, évitant ainsi de reconnaître la présence des familles sur leur territoire [3]. En outre, la vie en bidonville empêche la bonne mise en œuvre des dispositifs judiciaires et d'accompagnement habituels de l'errance et de la délinquance adolescentes. Le travail de l'association Hors la rue consiste à faire le lien entre ces mineurs et des dispositifs de protection qui sont, en l'état, inopérants pour eux.

Il existe, en effet, des disparités, même dans la précarité. Les activités, qu'exercent ces mineurs, s'en trouvent influencées. La gare du Nord à Paris rassemble sur un petit espace plusieurs groupes. Sur le parvis, des jeunes entre 15 et 20 ans, parfois plus, se prostituent en plein jour. Originaires du même village, ils ont quitté la Roumanie rurale pour subvenir aux besoins de leur famille ; ils sont parfois en ménage, voire avec une famille à charge. Leur état physique trahit leur dénuement. À quelques mètres d'eux, d'autres jeunes Roumains, originaires, eux, d'un milieu urbain plus favorisé, vendent des tickets de métro à la sauvette à des touristes crédules. Leur tenue vestimentaire et leur attitude manifestent une réalité différente.

Dans les allées de la gare, des jeunes filles suivent des touristes descendant de l'Eurostar en espérant pouvoir profiter de leur inattention. Leur mode opératoire ressemble fortement à celui des jeunes filles exploitées par le gang «Hamidovic» [4]. Très encadrées, elles vivent en hôtel et subissent de fortes contraintes et des maltraitements si elles ne produisent pas suffisamment de revenus.

L'accompagnement des jeunes ayant longtemps connu une situation d'exploitation nécessite, quant à lui, et avant toute chose, qu'ils rompent physiquement et psychologiquement avec cette histoire pour pouvoir se projeter et s'insérer ailleurs.

L'association Hors la rue intervient, depuis près de 15 ans, auprès des mineurs étrangers en danger [5]. Depuis sa création, l'association entretient des liens particuliers avec la Roumanie, mais aujourd'hui, accompagne des mineurs migrants originaires d'Europe de l'Est et aussi d'Afrique ou encore d'Asie.

L'équipe mobile de Hors la rue va à la rencontre de nombre d'entre eux sur leurs lieux d'activité parisiens comme la gare du Nord, le secteur Beaubourg-Châtelet, les environs d'Opéra ou encore la porte Dauphine et les boulevards des Maréchaux. Les éducateurs de Hors la rue, roumains ou roumanophones cherchent également à entrer en contact avec les familles de ces jeunes, en général en errance le jour à Paris, mais vivant avec leur famille dans des bidonvilles de la région parisienne.

Le fait qu'ils vivent en bidonville rend la situation de ces enfants spécifique, du point de vue de la protection de l'enfance. Étrangers mais non isolés, ils ne peuvent prétendre à la prise en charge pour cause de minorité et d'isolement. Or l'accompagnement à la parentalité dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative à domicile, qui permet aux parents de bénéficier du soutien des services de l'aide sociale à l'enfance, est très rarement mis en œuvre pour ces familles. En effet, les travailleurs sociaux des départements sont souvent réticents à se rendre dans les bidonvilles, perçus comme dangereux. Le travail de Hors la rue est donc essentiel dans l'optique d'une sortie de rue. Ces rencontres sur les lieux de vie sont également l'occasion d'échanger avec les familles sur les démarches

En France, on estime entre 8.000 et 12.000 le nombre d'enfants vivant en bidonvilles ou en squats.

L'objectif de l'action de Hors la rue est donc d'aller vers les jeunes les plus éloignés des dispositifs de protection.

«Faire comprendre aux jeunes que la vie d'errance nuira à leur vie d'adulte et convaincre les institutions de ne pas s'arrêter aux échecs passés et aux difficultés présentes sont aujourd'hui nos principaux objectifs».

qu'elles engagent par ailleurs en termes de scolarisation d'enfants plus jeunes, d'accès aux soins ou au logement.

En complément de ce travail de rue, l'association accueille les jeunes au sein de son centre de jour situé à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Du lundi au jeudi, filles et garçons peuvent venir prendre leur petit-déjeuner, participer au cours de français le matin, utiliser douches et lave-linge. À midi, le groupe prépare le déjeuner, qui sera pris en commun. L'après-midi est consacré à des activités sportives ou culturelles, avec une visée éducative. Les éducateurs et la psychologue [6] encadrent les jeunes et restent à leur disposition, notamment pour des entretiens individuels ou des accompagnements dans des démarches administratives ou juridiques.

L'objectif de l'action de Hors la rue est donc d'aller vers les jeunes les plus éloignés des dispositifs de protection. Parmi eux figurent évidemment des personnes connues des institutions [7], parce qu'elles commettent des délits. Cette délinquance est le fruit d'une multiplicité de facteurs et renvoie à des situations diverses : de nombreux adolescents déscolarisés commettent de petits délits. Leur situation préoccupe leurs parents, parfois dépassés par les aspirations à la liberté de leurs adolescents. D'autres peuvent voler pour contribuer à l'économie de survie de la famille, cette activité pouvant être connue ou non, et donc encouragée ou non par les responsables légaux des jeunes.

Il manque une médiation entre les institutions et les familles.

Autre cas de figure possible, il existe des mineurs en situation d'exploitation, contraints à commettre des délits et pouvant subir des maltraitances [8]. Il s'agit de cas extrêmes, loin d'être la norme et très délicats à identifier. Le travail consiste donc en premier lieu à repérer la situation d'exploitation. Cela ne peut se faire que par l'observation et l'écoute. Il est rare qu'un mineur maltraité et en situation d'exploitation en soit conscient, s'ouvre de sa situation et fasse part de son désir de changement de vie. À cette difficulté se superpose l'inefficacité des dispositifs classiques de protection de l'enfance.

Les mineurs migrants, en situation de rue vivant en bidonville, sont avant tout des enfants, peu conscients des risques et dangers auxquels ils sont confrontés. Aller vers eux, les écouter et leur permettre, même quelques heures, de vivre comme les enfants qu'ils sont, constitue la première étape essentielle à la lutte contre ces phénomènes, qui sont le prolongement de la précarisation croissante des populations d'Europe de l'Est en France. L'action de Hors la rue a permis par le passé à de nombreux jeunes étrangers d'intégrer les dispositifs de protection dont ils étaient fort éloignés, cette protection constituant une première étape d'un parcours d'intégration réussi [9]. Hors la rue s'efforce de combler certaines défaillances de la protection institutionnelle en créant un lien entre de nombreux jeunes (environ 200 nouveaux jeunes par an) et les institutions, mais n'a pas les moyens de les pallier.

[1] Ces chiffres sont tirés des études réalisées par le Collectif national droits de l'homme Romeurope. Rappelons toutefois que tous les enfants ou adolescents des bidonvilles ne sont pas en errance dans les rues. Certains sont scolarisés ; d'autres restent dans l'espace du bidonville, participent aux travaux domestiques ou aux activités de survie de leurs parents. Ils sont alors peu visibles, les activités comme la ferraille se déroulant généralement loin des endroits fréquentés.

[2] L'Unité de coordination de lutte contre l'immigration clandestine aurait identifié en Île-de-France entre 300 et 400 mineurs « multi-réitérants ».

[3] Malgré l'obligation scolaire qui incombe aux municipalités, les pratiques de certaines communes contreviennent à la législation en vigueur (CNDH Romeurope 2013).

[4] Récemment condamné à Paris, Fehim Hamidovic dirigeait une branche d'un réseau criminel exploitant notamment des jeunes filles originaires d'ex-Yougoslavie qui devaient se livrer à des activités de pickpocketing. Nécessaire, cette condamnation n'a cependant permis ni l'arrêt de l'activité du réseau, ni la protection des jeunes filles exploitées.

[5] Parmi les critères du danger, nous retenons notamment l'isolement des mineurs ainsi que leur errance.

[6] L'association est composée d'une équipe éducative de huit personnes, roumains ou roumanophones, d'une équipe administrative de trois salariés, d'une chargée de projets européens et de programmes de protection des mineurs victimes de la traite des êtres humains.

[7] Les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) à Paris, malgré des moyens limités, emploient deux éducateurs roumanophones intervenant auprès de ces jeunes.

[8] En France, des mineurs sont aujourd'hui forcés par des adultes, qui peuvent appartenir à leur cercle familial plus ou moins proche, à se prostituer, à commettre des vols (portables, portefeuilles, aux distributeurs de billets), à mendier (mendicité de rue ou arnaque à la charité via la signature de pétitions). Sur ce sujet, l'ouvrage d'Olivier Peyroux (2013) est incontournable.

[9] Voir notamment l'étude réalisée par Régis Bigot du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), qui montre que des parcours d'errance peuvent se conjuguer avec une intégration réussie (Bigot 2006).

D'après Guillaume Lardanchet,, directeur de «Hors la Rue», 13 janvier 2014 - www.horslarue.org

Rapport



**Tour à tour
méconnue,
ignorée, puis
sacralisée, la
parole du mineur
en justice est un
sujet sensible.**

«L'enfant et sa parole en justice»

Rapport 2013 du Défenseur des droits

Dominique Baudis, le Défenseur des droits, et Marie Derain, la Défenseure des enfants, ont remis au président de la République, le 6 janvier 2014, leur troisième rapport annuel. Cette année, il est consacré à la parole de l'enfant en justice. Depuis les ratés de l'affaire d'Outreau, elle reste fragilisée. Le rapport dresse un état des lieux et fait plusieurs propositions concrètes pour que les propos d'enfants victimes, témoins ou auteurs d'actes délictueux, retrouvent leur place dans le processus judiciaire, que ce soit au civil ou au pénal.

Les auteurs du rapport regrettent d'abord dans leur constat, l'inégalité de traitement des enfants qui demandent à être entendus par le juge dans les procédures de divorce de leurs parents. «Actuellement, explique Marie Derain, les magistrats français entendent les enfants sans difficulté à partir de 11-13 ans. C'est beaucoup plus rare, dans le cas des enfants plus jeunes, ce qui est préjudiciable, surtout quand l'enfant lui-même veut être auditionné pour dire, par exemple, avec qui il souhaite vivre, après la séparation de ses parents».

La Défenseure des enfants demande donc qu'une présomption de discernement soit reconnue à tout enfant, indépendamment de son âge et qu'il incombe ensuite au magistrat d'apprécier son discernement, c'est-à-dire d'estimer si l'enfant est suffisamment mature pour que son avis soit pris en compte.

Statut pour l'enfant témoin

Au cours de leur enquête et après avoir analysé de nombreuses plaintes parmi celles qui affluent chaque année au service des réclamations du Défenseur des droits, les auteurs du rapport se sont également aperçus que les enfants témoins d'un délit ou d'un crime, ne bénéficiaient d'aucune garantie procédurale lors de leurs auditions dans les commissariats de police. Ils peuvent y rester plusieurs heures, sans que leurs parents soient prévenus, et sans être assistés par un avocat.

Selon Marie Derain, il est donc impératif d'octroyer à l'enfant témoin un statut juridique précis qui prenne en compte sa vulnérabilité due à sa minorité.

Unités d'assistance à l'audition

Dans le cas des affaires criminelles et de maltraitance, le rapport recommande la généralisation d'«unités d'assistance à l'audition» sur tout le territoire français. Il s'agirait de réunir en un même lieu des policiers, des gendarmes et des médecins formés à écouter l'enfant et à recueillir sa parole dans les meilleures conditions psychologiques et juridiques possibles.

Il faudrait aussi que les enregistrements vidéo des auditions de mineurs deviennent la règle absolue et qu'ils soient systématiquement analysés par les professionnels. «Dans les situations d'enfants victimes, poursuit Marie Derain, la parole ne passe pas toujours par des mots, elle peut passer par des attitudes et par des gestes. Plusieurs intervenants devraient regarder ces films pour décrypter les messages».

Formation des professionnels de la justice

La formation des professionnels de la justice paraît donc primordiale. La Défenseure des enfants préconise dans son rapport, la mise en place de formations obligatoires pour les magistrats qui prennent les fonctions de juge aux affaires familiales et pour tout avocat qui désire exercer dans ce domaine. L'obligation de formation devrait aussi concerner les policiers des brigades spécialisées.

La justice expliquée aux enfants

Le rapport insiste également sur la nécessité de rendre la justice plus accessible aux enfants. «Il faut des mots simples, il faut imaginer des outils pédagogiques pour expliquer aux enfants le fonctionnement de la justice, les droits qui sont les leurs et la manière de les exercer» souligne Marie Derain qui propose entre autres que chaque enfant qui se retrouve au cœur d'une affaire judiciaire dispose d'un fascicule pédagogique avec une information claire et adaptée à son âge.

«Chaque fois que l'enfant parle, il dit des choses. Il ne dit peut-être pas exactement la vérité, mais il dit son malaise et les difficultés qu'il éprouve. Il faut explorer ses difficultés», ajoute-t-elle.

RFI/ D'après Anna Piekarec, 21 novembre 2013.

FRANCE – FRANCE – FRANCE – FRANCE – FRANCE

Une vingtaine de mineurs français dans les rangs des djihadistes en Syrie

Manuel Valls s'inquiète de l'engagement de près de 250 jeunes dans les milices djihadistes en Syrie dont près d'une vingtaine de mineurs. Son inquiétude est motivée par leur retour éventuel en France, autant de menaces potentielles pour la sécurité intérieure.

Mais ni dans la presse, ni dans les discours des politiques, il n'est rappelé que l'enrôlement et l'utilisation de personnes de moins de 18 ans dans un conflit armé sont des crimes. Ils sont strictement interdits par le protocole facultatif additionnel à la Convention des Droits de l'enfant concernant les enfants dans les conflits armés, notamment l'article 4.1 du protocole qui évoque l'utilisation par des groupes armés.

Il faudrait que le ministère de l'Intérieur s'occupe de retrouver les filières de recrutement et traîne leurs responsables devant les tribunaux.

Le texte du protocole sur les enfants dans les conflits armés est consultable sur le site :

<http://www.humanium.org/fr/normes/protocole-facultatif-cide-enfants-dans-conflits-armes/convention-droits-enfant-dans-les-conflits-armes/>

Infanticides : l'énigme des enfants fantômes

Adélaïde (prénom donnée par sa mère), une petite fille de 15 mois a été retrouvée noyée sur la plage de Berck le 20 novembre, elle a été inhumée comme elle a vécu : sans identité. Jamais l'enfant n'avait été déclarée à l'état civil, démarche pourtant obligatoire dans les trois jours suivant la venue au monde. Privée d'acte de naissance, la fillette aura été mise en terre sans certificat de décès. Adélaïde est morte abandonnée aux flots par sa mère, Fabienne Kabou, aujourd'hui accusée d'assassinat.

Une autre petite fille, Serena, 23 mois, a, elle, survécu. Le 25 octobre, un garagiste l'a retrouvée nue et dénutrie dans le coffre de la voiture de sa mère, Rose, une femme au foyer de 45 ans. Là encore, le bébé n'avait pas été déclaré. Adélaïde et Serena sont des enfants fantômes.

Anne Tursz, pédiatre spécialiste de la maltraitance, s'interroge sur le nombre d'infanticides en France. Il y aurait, selon cette chercheuse à l'Inserm, quinze fois plus de meurtres d'enfants de moins d'un an que le chiffre avancé par la justice. Soit 255 par an, contre moins de vingt. «On découvre fortuitement des cadavres de nourrissons dans une forêt, un TGV, un tunnel du RER. Il y a eu ce cas, stupéfiant, de trois bébés nés à un an d'écart, de la même fratrie, trouvés enterrés dans des sacs par un cantonnier qui désherbait le bas-côté d'une route ! Sur les 27 cas que j'ai étudiés, pour 9 d'entre eux, on n'a jamais identifié la mère. Tous ont ensuite été inhumés sans jamais exister administrativement», explique-t-elle.

On retrouve parfois une similitude psychologique entre les femmes souhaitant accoucher sous X et les mères infanticides. «Certaines de ces femmes ont des fantasmes de violence à l'encontre de leur bébé à naître, estime Catherine Bonnet, auteur de «Geste d'amour» (Odile Jacob). Elles ont peur de perdre le contrôle et de lui faire mal. Elles ont souvent découvert leur grossesse au-delà du quatrième mois. C'est un «enfant impensable». Il y a des maternités impossibles».

Au mieux, cet enfant naîtra donc sous X et obtiendra une identité. En Autriche, la légalisation de l'accouchement sous X avait fait chuter de moitié le nombre d'infanticides de nouveaux nés.

Dans une interview sur TF1, Rose, la mère du «bébé du coffre», a invoqué un déni de grossesse : «Il était 6h40, j'ai mis ma petite fille au monde. Pour moi, ce n'était pas un bébé qui venait de naître. J'ai continué mon train-train. J'ai essayé de la maintenir en vie». Il y a neuf ans, déjà, son deuxième enfant était né sur le canapé, en plein déjeuner en famille. Personne ne la savait enceinte... Et le père aurait appris l'existence de Serena avec stupéfaction. «Sa mère la «maintenait» en vie mais ne la faisait pas vivre, dans une indécision délétère, explique Natacha Vellut, psychologue clinicienne et chercheuse. Elle ne la considérait pas comme un enfant. Les femmes qui tuent leur bébé à la naissance, elles, le voient comme un déchet dont elles se débarrassent dans la poubelle ou les toilettes et qu'elles vont décrire comme une «chose» arrivée par effraction».

Adélaïde, elle, pourrait avoir été la victime d'un «néonaticide différé», selon Anne Tursz : «Peut-être sa mère n'est-elle pas parvenue à trouver l'énergie de tuer son enfant tout de suite». Ou peut-être s'agit-il d'un «meurtre altruiste» : «L'enfant occupait une place pour sa

**«Elle a été
inhumée comme
elle a vécu, sans
identité...
C'est en mourant
que la petite fille
a commencé
à exister».**

mère, mais la place d'une victime qui souffrait ou allait souffrir et qu'il fallait «protéger», décrypte Natacha Vellut.

D'après Cécile Deffontaines, «Le Nouvel Observateur», 12 décembre 2013.

L'immense majorité de ceux qui deviennent délinquants au sortir de l'enfance, cessent un jour de l'être, tôt ou tard, ils se «rangent».

Une activité délinquante à défaut d'emploi ?

Comment devient-on délinquant, comment en sort-on ? Le sociologue Laurent Mucchielli explique pourquoi l'emploi est un des facteurs déterminants dans la construction d'une «carrière délinquante».

De quelle délinquance parle-t-on ?

«La délinquance» n'existe pas, et «La délinquance juvénile» pas davantage. La réalité est diverse et complexe. Un premier type peut être qualifié de «pathologique» dans le sens où il désigne des jeunes ayant notamment la caractéristique d'être en plus ou moins grande souffrance psychologique et dont les trajectoires de vie sont marquées par des problèmes de socialisation. Un deuxième type peut être qualifié d'«initiatique» dans le sens où il désigne des jeunes ayant commis des actes délinquants mais dans la trajectoire de vie desquels on ne distingue aucun problème de socialisation ni familiale ni scolaire. Un troisième type peut être qualifié d'«exclusion», et c'est celui qui nous intéresse ici.

L'absence de travail dans la construction du parcours délinquant

Le premier ensemble de questions méritant réflexion est relatif au poids de l'absence de travail sur la vie familiale. Le processus d'entrée dans la carrière délinquante n'est pas linéaire et il peut être stoppé dans ses premières étapes. Si l'échec scolaire et l'absence de perspective d'insertion économique sont de grands facteurs prédisposants, ils peuvent être surmontés grâce à des ressources familiales, à une rencontre décisive avec un éducateur ou à une seconde chance offerte par un déménagement et un accueil bienveillant dans un autre lieu. Comme ils peuvent aussi ne pas l'être et donner au jeune le sentiment d'être rédhibitoires, a fortiori lorsque la pression des pairs s'exerce en ce sens.

La « carrière délinquante » : activité et identité

Analyser ce que Howard Becker a appelé la «carrière» délinquante suppose de comprendre à la fois l'entrée dans des activités ou des pratiques délinquantes et l'adoption progressive d'une identité délinquante. Il s'agit de sortir de l'anxiété, de la honte et de la dépression en affirmant et en affichant un contre-modèle, une contre-identité, en valorisant l'aspect hédoniste du style de vie délinquant et en raillant les contraintes de l'emploi salarié ordinaire. C'est aussi d'une revanche sociale, d'une revanche personnelle et parfois même d'une revanche familiale dont il est question.

La place du travail dans la sortie de la délinquance

Le constat est aussi vieux que les études sur le sujet : l'immense majorité de ceux qui deviennent délinquants au sortir de l'enfance cessent un jour de l'être, tôt ou tard ils se «rangent ». La plupart arrêtent même avant 30 ans. Comment ? Un emploi stable est impératif pour assurer un minimum de ressources économiques, la mise en couple et la conversion religieuse dans certains cas. Mais l'emploi reste la question centrale : «malgré un rôle indéniable, les familles, les pairs, les acteurs institutionnels, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, sont suspendus à cette possibilité d'inclusion sociale».

D'après Laurent Mucchielli, directeur de recherche au CNRS - Fondation Jean-Jaurès, n° 189, sept. 2013.

Actualités

MONDE – MONDE – MONDE– MONDE– MONDE

Les défenseurs d'enfants demandent la protection des enfants migrants

Les membres d'ENOC demandent la pleine application de la Convention relative aux droits de l'enfant pour les enfants migrants.

Marie Derain, la Défenseure des enfants, adjointe auprès de Dominique Baudis, le Défenseur des droits, a participé à la conférence annuelle du réseau européen des Défenseurs des enfants (ENOC)* qui se déroulait du 25 au 27 septembre 2013 à Bruxelles. Les membres d'ENOC (European Network of Ombudspersons for Children) ont adopté une résolution par laquelle ils demandent la pleine application de la Convention relative aux droits de l'enfant aussi pour les enfants migrants, qui restent particulièrement vulnérables. Ils demandent notamment la mise en place d'accueils appropriés et l'interdiction de la détention des mineurs.

Le concept « d'enfants migrants » recouvre tous les enfants qui migrent depuis leur pays d'origine vers ou à travers le territoire d'un pays européen en quête de survie, de sécurité, d'un meilleur niveau de vie, d'éducation, d'opportunités économiques, d'une protection contre l'exploitation et les abus, d'un regroupement familial, ou d'une combinaison de ces facteurs. Ils peuvent voyager avec leur famille, seuls, ou avec des personnes extérieures à leur famille. Ils peuvent être demandeurs d'asile, victimes de trafics, ou migrants sans papiers. Le statut des enfants migrants peut varier à différents stades de leur voyage et ils peuvent rencontrer de nombreuses situations différentes de vulnérabilité.

Nota : La bande annonce du documentaire de Monsieur David Lallemand, Conseiller en communication du Délégué général aux droits de l'enfant : «Children on the move, children first» soit «Enfants migrants, les enfants d'abord», a été projetée. Ce documentaire décrit la vie quotidienne de ces enfants, les difficultés journalières, la lutte pour la vie.

* **ENOC** : Rassemblant 43 institutions membres, issues de 35 pays en Europe (dont 24 Etats membres de l'Union européenne), le réseau ENOC, fondé en 1997, a pour objectif de promouvoir les échanges entre leurs membres et de favoriser une approche collective de la défense des droits de l'enfant à travers le monde.

Defenseurdesdroits.fr 25 septembre 2013

Google lutte contre les contenus pédophiles

Sous l'impulsion du premier ministre britannique, Google a renforcé ses mesures de lutte contre les contenus pédopornographiques sur son moteur et sur YouTube.

En plus des blocages déjà existants, la firme va désormais bloquer dans son moteur de recherche, pour plus de 100.000 mots clés, l'affichage de résultats associés à des images et vidéos.

Dans un premier temps, cette restriction, destinée à lutter contre la consultation de contenus pédophiles, ne s'appliquera que dans les pays de langue anglaise. Mais le président du conseil d'administration de Google, Eric Schmidt, précise que ces paramétrages seront ensuite appliqués dans plus de 150 langues au cours des 6 prochains mois. «Nous avons optimisé la recherche de Google pour prévenir l'affichage dans nos résultats de liens dirigeants vers des contenus pédopornographiques», assure encore Eric Schmidt.

Outre, la prise en compte de mots clés à risque, Google va afficher, en haut de la page de résultats associée à plus de 13.000 termes, des messages d'avertissement rappelant l'illégalité des abus sexuels sur les enfants.

Enfin, les ingénieurs de Google ont développé une nouvelle technologie afin d'identifier sur YouTube les vidéos liées à ces abus. Google prévoit de rendre disponible cette solution à d'autres acteurs du Web et aux agences de protection de l'enfance.

<http://www.zdnet.fr/actualites/contenus-pedophiles-google-bloque-les-resultats-a-partir-de-100000-mot-cles-39795605.htm>

Autre sources : <http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Google-veut-lutter-contre-la-pornographie-pedophile-2013-11-18-1062294>

Canada : démantèlement d'un vaste réseau pédophile

La police canadienne a annoncé, le 14 novembre, avoir démantelé un vaste réseau pédophile et interpellé 348 personnes dans le monde, dont des religieux, des enseignants et des personnels de santé.

L'enquête a abouti, dans une cinquantaine de pays, à l'arrestation de six représentants des autorités publiques (policiers ou magistrats), neuf responsables religieux, quarante enseignants, trois familles d'accueil et neuf médecins et infirmières. Au total, sur 348 personnes interpellées, 108 l'ont été au Canada, 76 aux Etats-Unis et 164 dans d'autres pays, dont la Suède, la Norvège, l'Espagne, l'Irlande, la Grèce, le Japon, l'Argentine, le Brésil, l'Australie ou l'Afrique du Sud, a indiqué la police de Toronto.

Dans le cadre d'une enquête lancée en 2010, la police a arrêté un résident de Toronto en mai dernier, présenté comme le cerveau du réseau et accusé d'avoir partagé des contenus à caractère pédophile. Au total, 386 victimes mineures ont été «sorties de l'exploitation sexuelle» mais «leur vie est à jamais bouleversée», a déclaré l'inspecteur adjoint, Gerald O'Farrell.

Le Canadien de 42 ans, poursuivi pour onze chefs d'inculpation, avait ouvert dans l'Ontario un site Web sur lequel il vendait et diffusait des photographies ou des films où des adultes se livraient à des actes sexuels sur des enfants. «Les agents ont trouvé des centaines de milliers d'images et de vidéos montrant des actes sexuels horribles contre des enfants très jeunes», a indiqué l'inspectrice Joanna Beaven-Desjardins, lors d'une conférence de presse. Les enquêteurs ont également mis la main sur un volume important de fichiers sur les ordinateurs de la société du suspect. Le chiffre d'affaires généré par cette société était supérieur à 4 millions de dollars.

C'est «la première fois au Canada qu'une personne est accusée de faire partie d'une organisation criminelle en relation avec la pornographie juvénile», a expliqué l'inspectrice

386 victimes mineures ont été «sorties de l'exploitation sexuelle», mais «leur vie est à jamais bouleversée».

Beaven-Desjardins. Selon la police, le suspect rémunérait des adultes, pour filmer en Europe de l'Est, des scènes pédophiles avant de les commercialiser sur son site Internet. Pour l'inspecteur en chef adjoint du service postal américain d'inspection Gerald O'Farrell, la coopération policière internationale est le plus sûr moyen pour «identifier, traquer et combattre ceux qui exploitent sexuellement des enfants».

M. O'Farrell a cité quelques exemples des personnalités interpellées, tel un avocat qui était aussi entraîneur d'une équipe de jeunes de baseball dans l'Etat de Washington, dans le nord-ouest des Etats-Unis, et qui a reconnu avoir produit plus de cinq cents vidéos avec des enfants de moins de 16 ans. Un enseignant en classe de maternelle, quand il était employé au Japon, a également plaidé coupable de production de matériels à caractère pédophile, selon la police qui a également mentionné le cas d'un officier de police du Texas.

D'après «Le Monde», 14 novembre 2013.

Tunisie : l'école abandonnée



Image de Tunisie – Nicolas Fauqué pour «Le Monde».

Bien que la scolarité en Tunisie reste obligatoire jusqu'à 16 ans, l'abandon scolaire commencé sous les années Ben Ali, s'est brusquement amplifié dans la Tunisie d'après la révolution. Environ 107.000 élèves de primaire et secondaire ont quitté l'école pour la seule année 2012-2013, selon le ministère de l'éducation. Le double de l'année précédente. Dans cette région rurale aux confins du gouvernorat de Monastir, à 160 kilomètres au sud-est de Tunis, figée par le froid humide de ce mois de janvier, il faut, il est vrai, une dose de motivation pour venir en classe.

«Rien que pour ce premier trimestre

2013-2014, nous avons déjà 28 abandons. Ils viennent tous à pied dans un rayon de 5 kilomètres, car il n'y a pas de moyen de transport, il n'y a pas de cantine, pas d'activités culturelles ou sportives», énumère le proviseur du collège de Grawa, «Les jeunes veulent aider les familles, beaucoup partent en Libye chercher du travail », poursuit-il.

Ils partent, ou pas. Les uns tentent la périlleuse traversée par la mer pour rejoindre clandestinement l'Italie. Les autres restent, au chômage ou en quête de petits boulots, laissant parfois exploser leur colère, comme à Kasserine, près de la frontière algérienne, où des émeutes ont éclaté en janvier.

D'autres cèdent à la propagande de salafistes venus recruter pour la Syrie. Ils proposaient 2.000 dinars pour aller faire le djihad en Syrie. Une petite dizaine de jeunes, dans le coin, les ont suivis, transitant le plus souvent par la Libye.

Alarmé par les chiffres inquiétants de déscolarisation, le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES), une ONG à l'origine d'un retentissant rapport sur les migrants, s'est lancé dans une vaste étude à travers huit régions pour comprendre les raisons de ce désamour dans un pays où, autrefois, l'éducation avait été érigée en priorité. Et Amir répond scrupuleusement au questionnaire que lui présentent deux enquêtrices. «Ta famille a besoin de toi pour vivre ? Oui. Tu es payé ? Non. Tu as redoublé ? Oui. Tu faisais tes devoirs ? Jamais. Tu trichais ? Toujours. Quelles étaient tes relations avec les enseignants ? Mauvaises. Que font tes camarades ? Au chômage. Quels sont tes passe-temps ? Le café ou la rue. Tu regrettes l'école ? » Sans hésiter, Amir coche la case «oui, beaucoup».

Les racines de cette situation dégradée sont profondes. Pour tenter de pallier les abandons scolaires qui se sont multipliés à partir des années 2000, l'ancien régime de Ben Ali avait créé des centres de formation professionnelle fourre-tout, sans pouvoir endiguer le phénomène. D'autres, tout au contraire, se sont vus propulsés vers les études supérieures, avec le gonflement, voulu par le régime, du taux de réussite au bac. Résultat : une explosion de jeunes diplômés chômeurs qui a agi comme un puissant facteur de démobilisation, entraînant le délitement, année après année, du système scolaire. Si les aînés sont au chômage avec des diplômes, à quoi bon continuer ?

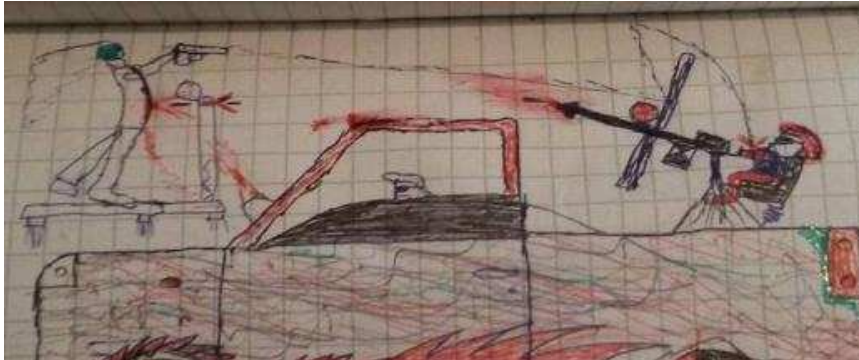
Petit à petit, dans les régions déshéritées, les parents, parfois eux-mêmes illettrés, ont cessé de répondre aux convocations pour les évaluations trimestrielles de leurs enfants, au point que le ministère de l'éducation vient de lancer une expérience pilote dans trois lycées et dix

écoles primaires de plusieurs régions, dont Monastir, pour tenter de prévenir, par SMS, les familles de l'absentéisme de leur progéniture. Il suffit de vingt et un jours d'absence consécutive d'un élève pour qu'il soit radié de l'école, sans que personne ne cherche à discuter avec lui. Après la révolution, les choses se sont aggravées. La crainte qu'inspirait l'ancien régime a disparu, et avec elle l'autorité.

Loin des débats sur la Constitution à Tunis, les décrocheurs ne sont représentés par aucun parti. «C'est une situation explosive qui continue de se développer, marginalisés, les jeunes se révoltent sans coordination entre eux, sans relais politique, ce qui donne lieu à des flambées de violence», souligne le président du FTDES et vice-président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Trois ans après les émeutes qui ont abouti au renversement de l'ancien régime, la question sociale reste, en Tunisie, la grande oubliée.

«Le Monde», d'après Isabelle Mandraud, 29 janvier 2014.

Libye : «Voilà ce qu'un enfant dessine, lorsqu'on lui tend un crayon»



Dessin d'un enfant du camp Akambo en Libye. Photo Assan Midal.

Guide touristique et bénévole dans une association humanitaire qui vient en aide aux Touareg à Sebha (1), dans le sud de la Libye, Assan Midal a organisé une séance de dessin libre avec des enfants d'un campement. Le résultat témoigne de façon frappante des traumatismes de la guerre en Libye.

Sur les treize enfants qui ont participé, quatre ont dessiné des chameaux et le désert. Les neuf autres ont dessiné des scènes de guerre ou des représentations de leur quotidien, où les armes et le sang sont omniprésents.

Sans aucune directive, ces enfants ont tous dessiné sur le même sujet. Quand on leur demandait pourquoi ils avaient dessiné ça, ils répondaient tous que «c'est la guerre, c'est cool, c'est ça qu'on aime dessiner». Pour eux, ces dessins correspondent à une situation normale.

Dans leur comportement, il y a un avant et un après le conflit. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux ne font que parler de la guerre, des machines, des avions... Ils en savent déjà plus que les adultes en matière d'armes et certains savent déjà les manier. Dans le campement, il y a même un enfant de huit ans qui sait conduire un pick-up.

Plusieurs tribus Touareg sont installées à Sebha, l'une des dernières villes libyennes avant le désert. Pendant la guerre, beaucoup de Touaregs avaient décidé de combattre comme mercenaires aux côtés de Kadhafi, d'autres ont préféré fuir vers le Niger.

Deux ans après la fin de la guerre civile libyenne, la ville de Sebha n'est pas totalement sûre. Beaucoup de gens sont armés, que ce soit les adultes ou les jeunes adolescents. À partir d'une certaine heure, il n'y a plus personne dans la rue. La communauté touareg dans son ensemble est très marquée par les attaques, à la fois des pro-Kadhafi, mais aussi des pro-révolutionnaires qui les accusaient tour à tour d'être dans un camp ou dans l'autre.

«Lorsque je vois ces dessins, je suis inquiet pour ces enfants : ils se sentent libres depuis la fin de la guerre, mais c'est le désordre dans leur tête. Je ne vois pas d'avenir rassurant pour eux car ils se sentent déjà l'âme de combattant... même si rien n'est immuable, et qu'on peut encore essayer de les faire changer d'avis», explique Assan Midal.

(1) Sebha est une ville-oasis située à 660 km au sud de Tripoli, au milieu du désert libyque. Pendant la guerre en Libye, elle a été l'une des principales places fortes pro-Kadhafi jusqu'au 21 septembre 2011, date de la prise de la ville par les combattants révolutionnaires.

Depuis, Sebha est la cible d'attentats réguliers et un climat d'insécurité général, comme dans plusieurs villes de Libye, s'est installé. La ville fait également partie d'une zone considérée par les sources sécuritaires maliennes comme le nouveau sanctuaire des djihadistes ayant fui le nord du Mali. Depuis le renversement de Mouammar Kadhafi en 2011, le sud libyen a par ailleurs servi à écouler les armes et les munitions pillées dans les arsenaux de l'armée libyenne au bénéfice des groupes insurgés du Sahara, islamistes ou séparatistes touareg.

D'après Assan Midal, 29 novembre 2013.

Côte d'Ivoire : le prix du cacao

Dans le parc national du Mont Peko, à l'ouest de la Côte d'Ivoire, des enfants vivent un calvaire. Souvent âgés d'une dizaine d'années, ils sont exploités dans le cadre d'un trafic de cacao et sont livrés à eux-mêmes dans des conditions inhumaines et dangereuses.

La zone est contrôlée, depuis 2003, par les hommes d'Amadé Ouérémi, un chef de guerre burkinabé devenu l'un des plus gros trafiquants de cacao, de bois, de diamant, d'ivoire et de cannabis. Depuis cette date, le milicien s'est arrogé le contrôle du Mont Péko en

dépossédant de leurs terres les propriétaires fonciers Guérés, autochtones de la zone, après la crise de 2002. Ce chef de guerre a combattu aux côtés des Forces Nouvelles d'Alassane Ouattara. Il est recherché pour crimes contre l'humanité, accusé d'avoir fait tuer près de 800 personnes à Duékoué. Il a été arrêté mais sa détention n'a pas mis fin à l'exploitation des enfants.



Amadé Ouérémi avant son arrestation en mai 2013

Un observateur pour France 24 témoigne : «J'ai vu plusieurs campements informels, notamment celui de Sokroini, et je peux affirmer que 90% des gens là-bas sont des enfants et des jeunes hommes âgés entre 11 et 20 ans. Les plus jeunes que j'ai rencontrés, avaient même 8 ou 9 ans. Ils sont tous burkinabés, originaires de villes comme Bobo-Dioulasso ou Koudougou au Burkina Faso d'où viennent aussi les chefs de milice qui organisent les trafics dans ces campements. D'autres enfants vivaient dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, notamment à Soubré, où se trouve une importante communauté burkinabé».

Le travail des enfants, c'est de cueillir le cacao et de le transporter dans des gros paniers à travers des routes impraticables. D'autres sont également employés pour récupérer le latex sur les hévéas. C'est une zone de montagne, les pentes sont abruptes. Ils parcourent jusqu'à 40 kilomètres avec des grands paniers sur leur tête, remplis de leur récolte.

Leurs conditions de vie au campement sont déplorables : ils dorment tous entassés à même le sol dans des habitations de fortune, quelquefois jusqu'à 30, dans 7 mètres carrés. Et encore, ils sont privilégiés par rapport à ceux qui travaillent dans les champs et s'abritent sous des tentes faites

de bouts de bois et d'une bâche.

Beaucoup d'enfants craquent devant la difficulté du travail. Lorsque j'étais là-bas, ajoute l'observateur pour France 24, «un enfant de 12 ans, qui venait de ramener du cacao pleurait de fatigue. Entre deux sanglots, il m'a dit qu'il rêvait de retourner à l'école, là où d'autres sont en ce moment, pendant que lui est là, au milieu de nulle part, sans même savoir où il se trouve».

Le gouvernement central de Côte d'Ivoire est décidé à reprendre le contrôle du parc national du Mont Péko, à déloger les miliciens et à réintégrer les enfants dans leurs lieux d'origine.

Source : France 24 <http://www.france24.fr>;

RFI : <http://www.rfi.fr/afrique/20131113-cote-ivoire-le-gouvernement-determine-reprendre-pied-mont-peko>

Multinationales sans scrupules

Le chocolat est souvent tiré d'un cacao récolté par des enfants dont beaucoup sont victimes d'un trafic d'esclaves en Afrique. Depuis les révélations dénonçant ce scandale, qui concerne notamment les plantations de la Côte d'Ivoire, premier exportateur de cacao au monde, les géants du chocolat tels Nestlé, Mars, Cargill ou Hershey's, assuraient avoir mis fin à ces pratiques d'un autre âge mais aussi avoir lancé des programmes de construction d'école, de dispensaires, de pompes à eau, dans les régions de production.

Un journaliste ivoirien, Ange Aboa, spécialiste du sujet, a enquêté dans son pays et son constat est désastreux. Non seulement, pas un seul des projets humanitaires promis n'a été mené à bien, mais des milliers d'enfants non scolarisés continuent de trimer dans les plantations d'où provient un chocolat pourtant labellisé «commerce équitable».

D'après Sylvie Véran, CinéTéléObs, n°2561 - Investigations, France Ô, 11 décembre 2013.

Dans la région de Kolda, les chefs de village déclarent la naissance des enfants depuis un téléphone mobile standard.

Sénégal : e-gouvernement

Au Sénégal, de nombreux enfants ne sont pas déclarés à leur naissance, leurs parents habitant trop loin des centres d'état-civil. Or les certificats de naissance sont nécessaires pour l'inscription à l'école et pour bien d'autres démarches administratives. Pour résoudre ce problème, une entreprise française a développé une application, testée avec succès dans la région de Kolda, permettant aux chefs de village de déclarer la naissance des enfants depuis un téléphone mobile standard.

La téléphonie mobile a connu un développement extraordinaire en Afrique au cours des dix dernières années, avec un taux de pénétration estimé à 63 % en 2013 et continuant sa progression. Si l'Afrique reste loin derrière les autres continents dans le développement de services d'e-gouvernement et dans la numérisation de ses administrations (enquête e-Gouvernement 2012 de l'ONU), le continent s'affirme comme un véritable laboratoire pour les nouveaux usages de la téléphonie mobile, notamment ceux au service des citoyens.

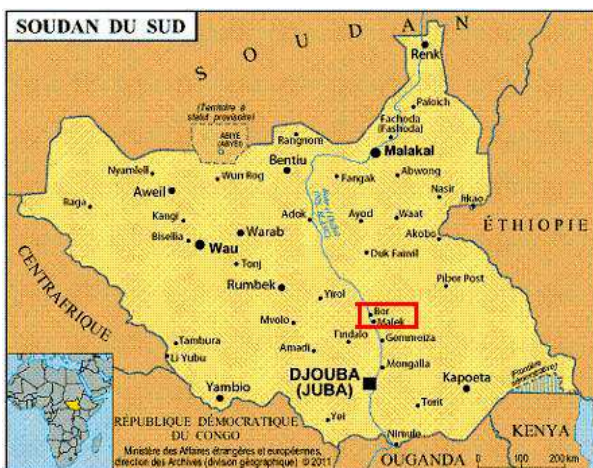
À Madagascar, un projet de coopération avec le ministère de l'Éducation nationale, cofinancé par l'AFD (Agence Française du Développement) et l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie), a permis de sécuriser le paiement des salaires des enseignants, grâce à l'utilisation de services bancaires mobiles et d'améliorer l'encadrement pédagogique à distance.

Au Sénégal, le Réseau national des laboratoires a renforcé sa capacité de surveillance des épidémies et formé ses techniciens par des applications mobiles de collecte de données et de «m-learning» (mobile learning).

Outre ces services développés en partenariat avec les institutions gouvernementales, une nouvelle génération de services publics digitaux est en train d'émerger, basée sur la mobilisation de l'intelligence collective. Initiés par des acteurs privés ou des ONG, de tels services ont été développés au Kenya, au Ghana ou en Tanzanie pour permettre de cartographier les ressources naturelles et les points d'eau. Afin d'encourager de telles initiatives, certains gouvernements (Kenya, Afrique du Sud, etc.) rendent disponibles des données publiques dans le cadre d'initiatives «open data».

L'e-gouvernement permet ainsi d'espérer une amélioration radicale de la sphère publique en Afrique d'ici quelques années : accès aux services publics pour le plus grand nombre d'utilisateurs, amélioration sensible des services urbains dans les grandes métropoles, efficacité et meilleure productivité pour l'ensemble de l'administration nationale et locale.

<http://club.acteurspublics.com/2013/11/senegal%E2%80%89e-gouvernement/> - 19 novembre 2013.



Sud Soudan : des enfants coincés dans les marais

Selon l'association «Save the Children», dans un communiqué du 13 janvier 2014, des milliers d'enfants fuyant les combats au Sud Soudan ont été piégés dans les marais sans pouvoir atteindre les bords du Nil qu'ils voulaient traverser pour trouver la sécurité. Ces enfants, dont la plupart avaient été séparés de leur famille, ont fui les combats autour de la ville de Bor dans l'État de Jonglei. Le Sud Soudan est un Etat jeune, grand comme la moitié de la France.

Ces enfants sont coincés dans une région marécageuse entre la ville et le fleuve, sans nourriture ni eau ni abri. Les ONG ne peuvent leur venir en aide à cause des violences continues dans la région.

Par ailleurs, près de 90.000 personnes sont arrivées à trouver une sécurité relative à Aweril, à 20 km de Bor au-delà du fleuve où l'association a commencé ses activités de protection des enfants.

Pour en savoir plus : <http://www.savethechildren.net/article/south-sudan-thousands-children-feared-trapped-swampland>

Syrie : «Les enfants réfugiés syriens dans la crise»

C'est le titre d'un rapport

que le haut comité aux réfugiés de l'ONU (UNHCR) a publié fin novembre 2013.

Ce rapport de plus de 60 pages est le résultat d'une enquête approfondie de 4 mois faite auprès des réfugiés syriens au Liban et en Jordanie. Il met en avant les défis douloureux auxquels les enfants sont confrontés chaque jour. Il montre l'isolement et l'insécurité vécus par ces enfants. 29% des enfants interrogés disent qu'ils ne vivent chez eux qu'une seule fois par semaine. «Chez eux» est le plus souvent une baraque ou une tente.

On estime qu'il y a 1,1 millions d'enfants syriens réfugiés. 75% d'entre eux ont moins de 12 ans. Ils constituent plus de la moitié des réfugiés syriens, estimés à plus de 2,2 millions de personnes. Au 31 octobre 2013, 291.238 enfants réfugiés syriens vivaient en Jordanie, 385.007 au Liban.

Des enfants isolés

3.700 enfants syriens réfugiés au Liban et en Jordanie vivent sans leurs parents. Fin septembre l'UNHCR avait enregistré 2.440 enfants non accompagnés au Liban et 1.320 en Jordanie. Les agences internationales sur place essaient de retrouver les familles, ou de trouver des familles d'accueil, et elles constatent que la solidarité est grande.

Le conflit syrien a causé de grandes souffrances psychologiques et physiques chez les filles et les garçons de tous âges. Des enfants ont été blessés ou tués par des snipers, des obus, des missiles, des débris tombants de maisons détruites. Ils ont une expérience directe du conflit, des destructions, des violences. Les effets psychologiques de telles expériences sont importants : stress, troubles du sommeil, relations sociales détériorées.

En septembre 2013, en Jordanie, 100.000 enfants syriens n'étaient pas scolarisés, deux fois plus au Liban.

Un impact important sur les pays d'accueil



Syrian refugees in Jordan ©Amnesty International

Le Liban accueille 800.000 réfugiés syriens, alors que sa population est de 4 millions d'habitants. La Jordanie, en accueille 550.000 pour une population de 6 millions d'habitants. Les économies en sont déstabilisées et les tensions entre communautés exacerbées.

Les enfants déscolarisés

Aussi bien au Liban qu'en Jordanie, des enfants parfois de moins de 7 ans, travaillent de longues heures pour des paies minuscules dans des conditions souvent dangereuses. Dans de nombreuses familles, les parents ne peuvent pas trouver de travail et n'ont pas de quoi nourrir les membres de leur famille. En conséquence, les enfants ne vont pas à l'école. En septembre 2013, en Jordanie 100.000 enfants syriens n'étaient pas scolarisés, deux fois plus au Liban. Dans ce pays, les enfants réfugiés syriens seraient plus nombreux que les élèves libanais. Cela risque de placer une génération entière d'enfants syriens en dehors de l'éducation et de

l'apprentissage. Pourtant, la plupart des enfants sont désireux d'aller à l'école et les parents donnent une grande importance à l'éducation.

Le rapport de l'UNHCR constate qu'en dépit des conditions dans lesquelles ils vivent, ces filles et garçons refusent d'abandonner leurs espoirs et leurs rêves : «leurs yeux s'illuminent lorsqu'ils disent qu'un jour, quand ce cauchemar aura pris fin, ils deviendront médecins, avocats ou enseignants».

Le rapport constate que malgré les risques de déstabilisation, les gouvernements du Liban et de Jordanie, continuent à accueillir les réfugiés syriens et à leur donner, autant que faire se peut, accès aux services essentiels tels la santé et l'éducation. De nombreux libanais et jordaniens étendent leur solidarité à leurs voisins syriens.

Le rapport conclut en mettant l'accent sur les défis de l'accès à l'éducation, sur la nécessité de l'enregistrement des naissances et de donner une identité à tous, sur l'accès aux droits fondamentaux.

Pour plus d'information, consulter : <http://unhcr.org/FutureOfSyria/index.html> et <http://www.unhcr.fr/529cb3e4c.html>.

Israël : le gouvernement torture les enfants palestiniens en les maintenant dans des cages

Le Comité public contre la torture en Israël (PCATI), organisation israélienne de défense des droits humains, a publié un rapport qui révèle que des enfants soupçonnés de délits mineurs étaient soumis à une «mise en cage publique», à des menaces et à des violences sexuelles ainsi qu'à des procès militaires sans la présence d'un représentant légal. Le Bureau du défenseur public du pays (PDO) a récemment publié des détails sur une visite particulièrement choquante de ses avocats dans un centre de détention.

«Durant leur visite, qui a eu lieu durant une violente tempête qui frappait l'État, nos avocats ont rencontré des détenus qui leur ont décrit une image choquante : dans le milieu de la nuit, des dizaines de détenus ont été transférés au dehors dans des cages de fer, montées à l'extérieur du centre de transit du service pénitentiaire israélien à Ramla», a écrit le PDO sur son site.

«Il s'avère que cette procédure, en vertu de laquelle les prisonniers attendaient à l'extérieur dans des cages, a duré pendant plusieurs mois, et elle a été vérifiée par d'autres officiels».

Selon le «Jerusalem» Post, la ministre de la Justice, Tzipi Livni, a demandé que cesse la pratique de maintenir des enfants dans des cages dès qu'elle en a eu connaissance, et le service pénitentiaire a publié une déclaration affirmant que la situation s'était améliorée après la «critique».

Dans son rapport, le PCATI cite des chiffres de la section Palestine de l'organisation militante Défense des Enfants International, disant : «Dans leur majorité, les enfants palestiniens détenus sont accusés d'avoir lancé des pierres, et 74 % ont fait l'objet de violences physiques durant leur arrestation, transfert ou interrogatoire».

Il indique qu'Israël est le seul pays à engager des poursuites systématiquement contre les enfants devant les tribunaux militaires, et d'ajouter qu'«aucun enfant israélien n'a le moindre rapport avec le système judiciaire militaire».

Source: *The Independent* : <http://www.independent.co.uk/news/world/middle-east/israel-government-tortures-palestinian-children-by-keeping-them-in-cages-human-rights-group-says-9032826.html>

Afghanistan: «Je ferai des briques toute ma vie»



Ibrahim, 8 ans, son frère Jafar, 5 ans, leur père et leur sœur fabriquent des briques onze heures par jour, six jours par semaine, pour un salaire de misère qui ne leur permet même pas de se nourrir correctement. (Photo Luc Mathieu)

Ibrahim a 8 ans et des mains de vieillard. Les paumes sont boursoufflées de cals gros comme des cailloux. Le dos est strié de rides tellement asséchées qu'elles semblent prêtes à se déchirer. «Ça fait mal», dit Ibrahim, en se massant les doigts. Ibrahim est un enfant esclave. Onze heures par jour, six jours par semaine, cinquante-deux semaines par an, il moule des briques à Surkh Rod, à côté de Jalalabad, la grande ville de l'est de l'Afghanistan. Il ne l'a pas choisi, c'est ainsi. Son père, son frère et sa sœur travaillent à côté de lui. Aucun ne se plaint. «Je sais que je ferai des briques toute ma vie», dit Ibrahim.

Son père était un moudjahid qui s'est battu contre les Russes en Afghanistan. Puis après avoir travaillé dans une briqueterie au Pakistan, est revenu en Afghanistan, à Surkh Rod, il y a treize ans. «Je ne voulais pas de cette vie pour mes enfants. Ils devraient aller à l'école et jouer avec leurs amis. Mais je ne peux pas faire autrement, j'ai besoin d'eux pour m'aider à atteindre ma production».

Chaque jour, Ibrahim et sa famille fabriquent

environ 1.000 briques. Cela leur rapporte 520 roupies pakistanaïses, moins de 3,50 euros. Pas assez pour bien se nourrir. Quand il part travailler à 5 heures, Ibrahim n'a bu qu'un thé. Le midi, il a droit à des pommes de terre, parfois des épinards ou des haricots. Même chose le soir. La viande est réservée aux jours de fête. «Les fruits, je les vois au marché, mais on ne peut pas les acheter», explique-t-il.

Ibrahim ne peut pas non plus aller chez le médecin. Il est pourtant souvent malade, à passer ses journées à malaxer la boue en restant accroupi, enveloppé de poussière. Il y a quelques jours, il toussait sans arrêt, avait mal à la poitrine et de la fièvre. Le soir, il s'endormait dès qu'il rentrait, trop épuisé pour manger.

Dans un restaurant de Kaboul, la capitale afghane, Sayed Hashemi, spécialiste de la protection de l'enfance à l'UNICEF en Afghanistan, a l'air gêné. Il répète que la loi afghane est sans équivoque : les enfants n'ont pas le droit de travailler. Il affirme aussi que le gouvernement et son ministère des Affaires sociales «s'impliquent pour régler le problème des briqueteries». Mais qu'il faut du temps, et de l'argent. «La question est d'autant plus compliquée que l'on ne voit pas ces enfants. Ils sont souvent dans des campagnes reculées, à la différence de ceux qui mendient ou lavent des voitures dans les rues des grandes villes», justifie-t-il. L'UNICEF n'a pas de véritable stratégie. Elle a seulement lancé un «programme pilote», en 2010, dans le district de Surkh Rod. Après des discussions avec les patrons des briqueteries, les parents et les enseignants locaux, 309 enfants ont été scolarisés.

Selon l'étude «Buried in bricks» («Enterrés sous les briques»), réalisée en 2011 par la société de conseil et de recherche Samuel Hall, ils sont plus de 4.000 enfants de moins de 15 ans à travailler dans le district. Près de 31.000 autres sont employés dans des briqueteries de Deh Sabz, au nord de Kaboul. Les plus jeunes ont 3 ans. «Le problème est ce prêt que nous devons rembourser», dit Ibrahim. Son père l'a contracté il y a plus de dix ans, lorsqu'il était au Pakistan. «Je ne m'en sortais pas, j'ai dû emprunter l'équivalent de 50.000 roupies à un intermédiaire. En échange, il a fallu que j'accepte de travailler et d'être logé ici, en Afghanistan», explique-t-il. Impossible depuis



Théoriquement, la loi afghane interdit le travail des enfants. (Photo Luc Mathieu)

**Les plus jeunes
ont 3 ans.
En Afghanistan,
ils sont des dizaines
de milliers d'enfants à
travailler onze heures
par jour,
esclaves comme
leurs pères d'un
système
d'endettement
infernale.**

de rembourser ne serait-ce qu'une roupie. Alors, quand l'intermédiaire se fait pressant, le père d'Ibrahim lui rend son argent en réempruntant ailleurs la même somme. Il change simplement de créancier et de briqueterie.

Aujourd'hui, alors que personne ne sait s'il restera des troupes étrangères après 2014, date annoncée du retrait de l'Otan, plus rien ne se construit. «Il n'y a pas de sécurité et toutes sortes de rumeurs circulent sur ce qui va se passer. Certains prédisent une guerre civile, d'autres un retour au pouvoir des talibans. Moi, je n'en sais rien. Mais ce que je vois, c'est qu'il n'y a plus aucun investissement, plus aucun chantier. Les gens ne construisent même plus de maison» ! explique le patron d'une briqueterie. Il paraît surpris quand on lui demande s'il trouve normal que des enfants travaillent pour lui. Il hésite, réfléchit et finit par répondre que «non, ça ne l'est pas». «Mais je n'y suis pour rien, je ne force personne. Ce sont leurs pères qui les font travailler, pas moi ! Ce sont eux, les responsables ! Et puis, ce n'est même pas moi qui les ai embauchés, ce sont les intermédiaires», se justifie-t-il «Mais bon, il ne faut pas exagérer, ajoute-t-il. Certains ne font quand même pas grand-chose».

A quelques dizaines de mètres, Ibrahim travaille toujours. En ce milieu d'après-midi, il ne moule plus les briques mais prépare la terre pour le lendemain. Son petit frère creuse à ses côtés, avec une pelle plus grande que lui. Dans une heure ou deux, les deux enfants rejoindront la pièce au plafond de paille où ils passeront la nuit. «Parfois je rêve que mon père a une voiture et qu'on s'en va», dit Ibrahim.

«Libération» , 6 janvier 2014

D'après le texte et les photos de Luc Mathieu, envoyé spécial à Jalalabad (Afghanistan)

Inde : des attouchements peuvent gâcher une vie

Un rapport sur l'agression sexuelle d'enfants en Inde, par l'ONG Human Rights Watch, dit que «les enfants ont besoin de l'aide d'adultes de confiance pour les protéger des abus sexuels, mais la réponse des adultes dans ces cas est le plus souvent complètement inappropriée. Ils préfèrent ne pas avoir à se confronter aux parents ou bien veulent éviter de stigmatiser une famille.

Des militants parlent d'une conspiration du silence quand de tels incidents sont dévoilés, il arrive que des mères soient dans le déni quand leur enfant se plaint d'attouchements. Malgré leur indignation et leur colère, la plupart des parents veulent garder les faits au sein de la famille car ils craignent pour les projets de mariage de leurs filles.

Mais c'est la suite qui est vraiment effrayante. Des écolières sociables et ayant de bonnes notes deviennent soudainement solitaires et déprimées, suite à une agression sexuelle. «Quand un enfant ne reçoit aucun soutien d'un adulte, ceci ajoute à son traumatisme. Il peut commencer à considérer son foyer comme un environnement hostile», dit Renuka, qui travaille principalement avec des enfants des bidonvilles. Un officier de police ajoute : «C'est une des raisons pour lesquelles beaucoup d'enfants fuient leur foyer et sont forcés de travailler, y compris dans la prostitution. Nous les trouvons souvent dans les bordels lors des descentes de police et les réhabilitons ensuite avec le concours des associations et des foyers gouvernementaux». Selon des militants, beaucoup de tels «incidents» peuvent être évités avec un travail de sensibilisation -- une sensibilisation qui peut être faite auprès des jeunes enfants à l'école.

The New Indian Express, Chennai, 02.12.2013

<http://www.newindianexpress.com/cities/chennai/That-One-Bad-Touch-May-Dent-a-Childs-Innocence-for-Life/2013/12/02/article1922849.ece>

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Ca y est, c'est fait !

Le Parlement français a donné le 12 décembre 2013 son approbation à la ratification par la France du Traité sur le commerce des armes, signé le 3 juin 2013.

Le Parlement européen a donné son approbation au projet de décision du Conseil de l'Union européenne donnant l'autorisation aux Etats membres de l'UE de ratifier le Traité. Mais, pour être complètement effective, il faudra

attendre que le Conseil de l'Union européenne entérine la décision du Parlement européen dans les prochains jours.

Il s'agit d'un passage obligé pour les européens puisque le TCA touche à des compétences exclusives de la Communauté européenne au titre du marché intérieur européen.

Aymeric Elluin, chargé de campagne à AISF.

Une adolescente sur cinq a déjà tenté de mettre fin à ses jours

Environ 21% des filles de 15 ans et 9% des garçons du même âge déclarent avoir déjà tenté de mettre fin à leurs jours, d'après la revue de formation médicale «Le Concours médical». Il y a une vingtaine d'années, en 1993, la

proportion des jeunes filles qui avouaient avoir déjà fait une tentative de suicide était de 9% et de 4%, chez les garçons. Pour Xavier Pommereau, psychiatre spécialiste des adolescents en difficulté, qui a coordonné ce numéro du Concours médical, consacré à la dépression de l'adolescent, les filles qui vont mal, retournent la violence contre elles, quand les garçons s'en prennent à la société. Pour lui : «un nombre très important de jeunes est en désespérance. Je l'évalue à un sur sept». Tentative de suicide, scarification, coma éthylique, sont le miroir d'une société en état de stress. Le psychiatre lance un appel aux parents qui doivent aider leurs adolescents à se sentir exister, en les rendant plus acteurs et moins consommateurs.

«Le Monde», d'après Pascale Krémer, 6 février 2014.

L'adoption en déphasage

On a déjà connu cette pression de la part des candidats à l'adoption qui aspiraient à satisfaire leur désir d'enfants. Ils ne comprenaient pas ou difficilement que l'Aide sociale à l'enfance ne leur «fournisse» pas en nombre et en «qualité» les enfants qu'ils entendaient accueillir.

Cette difficulté existe encore aujourd'hui. Quelque 15 000 demandes d'adoption sont enregistrées dans les conseils généraux. En couple ou célibataires, ces personnes souhaitent généralement accueillir un enfant de 3 mois, de type européen, en bonne santé.

Or les pupilles de l'Etat – les enfants sans famille adoptables – ne sont aujourd'hui, et on s'en réjouit, que quelque 2 300, contre 40.000 en 1960 et 20.000 en 1980, ils sont plutôt âgés – 7 à 9 ans –, souvent de couleur, parfois porteurs de handicaps et en fratrie. Le déphasage est réel.

D'après Jean-Pierre Rosenczweig, président du tribunal pour enfants de Bobigny -

«Le Monde», 17 février 2014.

http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/02/17/vivement-une-vraie-politique-de-l-enfance_4368262_3232.html

Plus d'abonné au numéro demandé ...

Les pouvoirs publics font tout pour le faire connaître, mais le fonctionnement du 119, le numéro d'écoute gratuit destiné à signaler des enfants en danger, doit être amélioré, selon la Cour des comptes. Quelque 24.000 appels ont notamment été jugés intéressants mais personne n'était disponible pour y répondre. Une situation «d'autant plus regrettable» que les appels au 119 permettent souvent de déceler des situations qui échappent jusque-là aux radars des services sociaux : ils concernent dans 60 % des cas des enfants qui n'avaient jamais été signalés.

Outre le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED), l'autre mission confiée au GIPED (Groupement d'intérêt public de l'enfance en danger) – doté d'un budget de 4,78 millions d'euros et de plus de 50 emplois à temps plein –, est de recueillir les informations sur les enfants placés ou suivis par les services sociaux, est de mieux connaître l'enfance maltraitée et les parcours des enfants concernés, de diffuser les bonnes pratiques, par le biais de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED). Des missions insuffisamment remplies, selon la Cour des comptes.

D'après Le Monde.fr, 11 février 2014.

Le Défenseur des droits et l'UNICEF signent un partenariat

Le Défenseur des droits, Dominique Baudis et la présidente de l'UNICEF France, Michèle Barzach, ont signé le 18 novembre une Convention en faveur de la protection et de la promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il s'agit de permettre des échanges d'informations sur les évolutions législatives et réglementaires, sur la formation d'un réseau de Jeunes ambassadeurs des droits des enfants, sur le soutien aux enfants souhaitant saisir le Défenseur des droits et sur l'organisation d'actions conjointes de promotion des droits de l'enfant.

L'objectif est aussi de prévenir les dysfonctionnements qui découlent parfois de l'application des textes et de valoriser les bonnes pratiques. Cette convention a pour vocation de garantir une meilleure application des droits de l'enfant en France.

Paris : mineurs isolés

La situation est loin de s'améliorer à Paris pour les mineurs isolés. Une motion a été votée par le Conseil d'administration du lycée Dorian, le 25 novembre 2013, concernant des élèves scolarisés dans la CSI (Classe de Scolarisation et d'Insertion).

Le CA s'y déclare «très inquiet de la situation dans laquelle se trouvent des élèves mineurs isolés, dont certains ne sont même pas suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), alors même qu'un juge a ordonné leur prise en charge. Ces enfants éloignés de leurs familles ne sont pas hébergés ni nourris et certains d'entre eux se retrouvent à la rue. Le CA ne peut accepter pour ses élèves une telle situation de précarité qui constitue un véritable danger pour leur santé morale et physique et a saisi le Défenseur des droits afin qu'il intervienne auprès des représentants des pouvoirs publics pour leur rappeler qu'ils sont tenus de respecter leurs engagements et d'appliquer la Convention internationale des Droits de l'Enfant, adoptée le 20 novembre 1989».

resf-jm-paris@googlegroups.com - 25 novembre 2013.

Mémoire de la Shoah : le travail de mineurs détenus primé

Nathalie de Spirt, professeur d'histoire et de géographie au centre scolaire de la prison de Fleury-Mérogis, a de quoi être fière du chemin parcouru. Le travail de son petit groupe de détenus - l'un a moins de 16 ans, les trois autres ont entre 16 et 18 ans - illustre le rôle méconnu de l'Education nationale en prison. Il s'agit d'un abécédaire du sport sous le nazisme qui vient d'être récompensé par le prix sur l'enseignement de la Shoah (ex-aequo avec celui de lycéens parisiens de Montaigne), le prix Annie et Charles Corrin, créé en 1990 par ce dernier, un survivant d'Auschwitz.

Madame de Spirt a demandé à ses élèves ce qu'ils avaient retenu du projet : «Ils ont répondu qu'ils trouvaient que la lutte contre le racisme était importante, et que ce n'était pas juste que des sportifs aient été radiés de leurs exploits parce qu'ils étaient juifs. Ils ont ajouté que, d'après eux, cela ne pourrait plus arriver».

«Libération», d'après Véronique Soulé, 21 janvier 2014.

En bref

MONDE – MONDE – MONDE

Mutilations génitales féminines : une pratique qui perdure

Alors qu'une résolution sur les mutilations génitales féminines (MGF) a été entérinée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2012, près de 3 millions de filles continuent à y être exposées chaque année et entre 120 et 140 millions de femmes ont été victimes de cette pratique dangereuse. Bien que de nombreux pays aient radicalement interdit cette pratique, la mutilation des organes génitaux persiste dans certaines régions où elle représente un rituel ancien lié à des facteurs culturels, religieux et sociaux en vigueur au sein des familles et des communautés. Cette résolution de l'ONU préconise des recommandations concrètes pour prévenir les mutilations génitales féminines, protéger les filles exposées, mettre fin à l'impunité et offrir des services de soutien à celles qui souffrent toute leur vie des conséquences de ces interventions.

Amnesty International engage tous les gouvernements à suivre sans délai ces recommandations. Bien qu'elles ne soient pas juridiquement contraignantes, les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies ont un poids moral et politique considérable.

D'après le bulletin de la Commission Santé/Lutte contre la torture, janvier 2014.

Etats-Unis : mineurs et tribunaux

Une dispute éclate entre deux sœurs et l'aînée, âgée de 14 ans, tue sa cadette, 11 ans, de... 40 coups de couteau.

Cela s'est passé dans une banlieue de Chicago mi-janvier.

La jeune meurtrière a d'abord appelé la police et a voulu faire croire à un cambriolage qui aurait mal tourné. Par précaution, les écoles alentour ont d'ailleurs été fermées temporairement par crainte d'autres agressions.

Rapidement la jeune fille a dû reconnaître les faits; ajoutant qu'elle avait prémédité ses gestes quelques minutes avant de passer à l'acte, de même qu'elle avait cherché à simuler le soit disant cambriolage. Actuellement présentée à un tribunal pour enfants, son cas pourrait être prochainement transféré à une juridiction pour adultes...

D'après CNN, 23 janvier 2014.

Etats-Unis : procès en révision pour un mineur exécuté

Il y a 70 ans, Georges Stinney était électrocuté en Caroline du Sud. C'était le plus jeune mineur exécuté depuis 1800; il avait 14 ans. Il avait été arrêté après le meurtre de deux petites filles blanches de 11 et 8 ans.

Afro Américain, il avait été jugé en quelques heures, peu de preuves de sa culpabilité avaient été présentées à la Cour. Le jury, composé uniquement de blancs, l'avait reconnu coupable après quelques minutes de délibération et condamné à la chaise. Trois mois après, il avait été conduit à la chaise électrique, il était si petit que des livres avaient dû être placés sur le siège pour permettre la bonne exécution de l'exécution...

Aujourd'hui, après des années de lutte menée par sa sœur, un nouveau procès pourrait avoir lieu, tant les éléments à charge semblent avoir été peu fiables, voire fabriqués.

D'après CNN, 23 janvier 2014.

Etats-Unis : trafic sexuel lors du Super Bowl

Plus de quarante-cinq proxénètes et complices ont été arrêtés lors d'une opération menée contre le trafic sexuel des jeunes, dans le cadre du Super Bowl joué le 2 février près de New York.

Au total, seize mineurs, âgés de 13 à 17 ans, ont été secourus, a annoncé le FBI. Dans certains cas, leurs parents avaient signalé leur disparition.

Certaines des personnes arrêtées ont reconnu être venues dans le New Jersey, où se jouait la finale de football américain, dans le seul but de prostituer des jeunes femmes et des enfants pendant le Super Bowl. «Les gros événements, qui entraînent des foules importantes, sont devenus des opportunités lucratives pour les réseaux de prostitution d'enfants», a souligné un responsable du FBI, Ron Hosko.

Le Monde.fr: http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2014/02/05/super-bowl-45-arrestations-pour-traffic-sexuel-de-mineurs_4360227_3222.html

Etats-Unis : une formation universitaire pour la protection des enfants

Des statistiques édifiantes démontrent que les protections de l'enfance dans le monde ne sont pas efficaces. Des millions d'enfants continuent à être pris dans des trafics ou exploités de diverses façons, en grande partie parce que les adultes qui doivent et peuvent les protéger ne sont pas bien informés et formés pour le faire.

Afin de pallier cette carence, le centre de la santé et des droits humains (FXB) de l'Ecole de Santé Publique de l'Université de Harvard (USA), en collaboration avec l'UNICEF, développe cinq cours sur la protection de l'enfant qui feront partie du programme de master en santé publique. Un objectif clé de ce programme est de développer les capacités de direction des responsables dans les pays du sud. Les cinq cours seront ouverts pour l'automne 2014.

*By Alvin Powell, Harvard Staff Writer - December 2, 2013
<http://news.harvard.edu/gazette/story/2013/12/new-hope-for-imperiled-children/>*

Malawi : les jolies colonies de vacances

Grace était très excitée à l'idée de partir en colonie de vacances avec ses amies. La petite fille de 10 ans, originaire d'un village du Sud Malawi, ne savait pas encore ce qui allait lui arriver. «Tu devras dormir avec un homme et comme cela ton corps sera débarrassé de sa «poussière» d'enfance ; si tu ne le fais pas, alors tu tomberas malade». C'est ce qui lui fut dit dès son arrivée au camp.

Des femmes commençaient d'ailleurs l'initiation en simulant les postures à prendre, initiation et non trafic et agression sexuelle : «C'est une façon d'être acceptée par la communauté», précise Jean Mwebwa, spécialiste de programmes d'éducation à l'ONU.

Cette pratique n'est pas systématique dans tout le Malawi, elle est spécifique de certaines populations du Sud.

Plus en... détail, il existe des hommes surnommés les «hyènes» qui vérifient ensuite si les petites ont bien retenu la leçon d'éducation pratique. Tous ces hommes n'utilisent

pas de préservatifs, or il y a un taux de prévalence de séropositifs de 10% au Malawi.

Il y a dans ces régions beaucoup de mariages précoces et par conséquent beaucoup de mineures enceintes (35% des femmes), ainsi qu'un fort taux de mortalité en couches.

Grace a refusé l'initiation, malgré les pressions et la menace de maladie. Aujourd'hui âgée de 15 ans, elle a raconté son histoire à des membres de l'administration du pays et à des visiteurs étrangers. Elle va maintenant dans des camps pour informer les jeunes des risques encourus (HIV, grossesses précoces, etc.).

D'après CNN, 3 février 2014.

RDC : Denis Mukwege reçoit le prix Right Livelihood

En République démocratique du Congo (RDC), un gynécologue congolais, Denis Mukwege, soigne et opère les victimes de viols et autres formes de violence sexuelle. Il vient de recevoir le prix Right Livelihood, aussi appelé «prix Nobel alternatif», pour récompenser son travail en faveur des femmes et des filles victimes d'agressions sexuelles. Avec son équipe, à l'hôpital Panzi de Kinshasa, Denis Mukwege a soigné près de 40.000 victimes de viols, acquérant ainsi une grande expertise dans le traitement de blessures urogénitales graves. Malgré des tentatives d'assassinat, il continue d'élever inlassablement la voix pour attirer l'attention du monde sur la réalité des conflits armés en RDC et sur les conséquences désastreuses et durables pour les filles et les femmes.

D'après le bulletin de la Commission Santé/Lutte contre la torture d'AI, janvier 2014.

Le Congolais «Terminator» devant la Cour Pénale Internationale

Bosco Ntaganda comparaît depuis la 2^{ème} semaine de février devant la CPI.

A la tête des Forces Patriotiques pour la Liberté du Congo, il est accusé de crimes de guerre en Ituri pour la période 2002-2003. Il a été pendant un moment chef du M23 avant d'en être écarté.

Il est en particulier accusé du recrutement d'enfants soldats et aurait lui-même participé au viol d'enfants.

Décision dans deux mois.

D'après l'Humanité. fr, 11 février 2014.

Russie : un progrès pour les enfants abusés

La violence à l'égard des enfants en Russie atteint des niveaux extrêmement élevés ; la mortalité infantile par homicide y est trois fois plus haute qu'en Europe occidentale. Cela est dû, entre autres choses, aux politiques publiques en matière de prévention et d'accompagnement des enfants, qui y sont encore insuffisantes. Le pays reste marqué par l'époque soviétique où les enfants victimes d'abus étaient placés dans des institutions, coupés de leur famille et entièrement pris en charge par l'Etat dans des conditions peu propices à la guérison de leur traumatisme.

Depuis 2012, la Fédération de Russie s'est saisie du problème de ces enfants maltraités. Un projet de loi, voté en 2013, demande, notamment, que le témoignage des enfants victimes soit systématiquement enregistré et filmé. Jusqu'à présent, l'enfant devait raconter plusieurs fois et à plusieurs personnes ce qui lui était arrivé. Pourtant, l'enfant violenté est une victime avant d'être un plaignant.

L'installation de la première Unité d'Accueil Psycho-Judiciaire de Moscou, aidée par deux associations françaises, la Voix de l'Enfant et le BICE, vise à recueillir le témoignage des enfants dans les conditions les plus sécurisantes et les moins traumatisantes possibles. Mais l'objectif du projet est plus large : sensibiliser, renforcer et mobiliser les enfants et les professionnels face aux problèmes d'abus, notamment sexuel.

Source : Enfants de Partout, février 2014.

Jordanie : mariage précoce et harcèlement des réfugiées syriennes

Depuis le début de l'année 2013, des articles de presse se font l'écho de la fréquence et de la nature des mariages précoces chez les réfugiées syriennes en Jordanie.

Selon une étude de l'ONU sur ce sujet, les coutumes sociales et «d'honneur» familial semblent demeurer les principales motivations qui poussent les Syriens à marier leurs filles alors qu'elles sont encore enfants – des facteurs sans doute plus décisifs que leur dénuement et leur pauvreté actuels. Selon Maha Abu Shama, chargée d'action sur la Syrie à Amnesty International, la promiscuité dans le camp de Zaatri en raison de la proximité entre les tentes, la fréquence des activités de bandes et l'insécurité jouent aussi un rôle primordial dans la poursuite de cette pratique par les familles qui y vivent.

Les mariages précoces constituent une violation du droit international, qui dispose que «le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux». Ils exposent en outre les jeunes filles, qui peuvent ne pas être en mesure d'y consentir librement, à la contrainte et la pression des adultes, à l'exploitation et aux abus, ainsi qu'au risque d'une grossesse précoce accompagnée de conséquences graves et durables sur leur santé.

D'après le bulletin de la Commission Santé/Lutte contre la torture d'AI, janvier 2014.

Viol en Inde

A côté de Calcutta, une jeune fille de 16 ans a été violée en octobre 2013. Puis à nouveau quelque temps plus tard, et par le même gang. Elle a porté plainte et dénoncé certains de ses agresseurs qu'elle avait reconnus.

La police s'est contentée de prendre sa plainte sans, semble-t-il, arrêter ses agresseurs présumés.

Le 23 décembre deux hommes se sont présentés chez elle, la menaçant si elle ne retirait pas sa plainte.

Quelques heures plus tard ils l'incendiaient, elle est décédée le même jour en ayant pu donner avant de mourir l'identité des agresseurs. Elle était également enceinte.

Des manifestations ont eu lieu pour condamner ce nouveau viol (et assassinat).

D'après Euronews.com, 2 janvier 2014.

Afghanistan : enfant kamikaze

Une fillette de 10 ans devait servir de bombe en Afghanistan. Sous la pression familiale, la petite Spozhmai aurait dû porter une ceinture d'explosifs, ce dans un poste de police. La petite a été prise de panique avant de passer à l'acte, elle a été arrêtée par la police et c'est là qu'on a appris son histoire (elle ne portait pas la ceinture lors de son arrestation). Le président Karzai a condamné cette... utilisation des enfants.

L'an passé, la police afghane a arrêté 41 enfants, âgés de 6 à 11 ans, «prêts à l'emploi».

D'après CNN, 7 janvier 2014.

Chine : enfant très cher

Liu Fei, une Chinoise de 41 ans, a enfreint la réglementation de son pays sur l'enfant unique et doit payer une amende de 330.000 yuans, soit près de 40.000 euros, au planning familial pour que son deuxième enfant soit reconnu. Une somme qui représente quatorze années de salaire de son travail d'ouvrière. «Lorsque j'ai vu l'amende, j'ai pensé que cela n'était pas possible, si j'avais su, je ne lui aurais jamais donné naissance», a-t-elle déclaré.

Sans livret de famille, son enfant ne pourra jamais aller à l'école, trouver un travail ou simplement prendre un train. Officiellement son fils n'existe pas, comme 13 millions d'autres «enfants surnuméraires».

«Direct Matin», 6 décembre 2013.

Agenda

FILMS



«A CIEL OUVERT»

Documentaire réalisé en 2013 par Mariana Otero, sorti en janvier 2014.

En France, les équipes de thérapeutes des centres spécialisés accompagnent et font de leur mieux chaque jour pour aider des enfants psychotiques, aux pathologies lourdes : autisme et schizophrénie. Ce documentaire suit le quotidien de l'un de ces établissements situé à la frontière franco-belge. On y fait la connaissance d'Alysson qui a du mal à appréhender son corps, d'Evanne qui fait tourner le sien jusqu'à chuter. Amina, quant à elle, a beaucoup de mal, à s'exprimer. On suit leur destin, leur combat pour s'en sortir tandis que le personnel soignant, qui utilise notamment la musique pour les apaiser, évalue leurs progrès ou leurs échecs... La délicatesse de la réalisatrice permet de ne pas les observer comme des cas.



«LE GEANT EGOÏSTE»

Drame britannique de Clío Barnard, durée 1 h 33 - 2013
Arbor, 13 ans, et son meilleur ami Swifty habitent un quartier populaire de Bradford, au Nord de l'Angleterre, où le chômage et la drogue sévissent. Renvoyés de l'école, les deux adolescents rencontrent Kitten, un ferrailleur du coin, «un Géant égoïste». Ils commencent à travailler pour

lui, collectant toutes sortes de métaux usagés. Kitten organise de temps à autre des courses de chevaux clandestines. Swifty éprouve une grande tendresse pour les chevaux et possède un véritable don pour les diriger, ce qui n'échappe pas au ferrailleur. Arbor, veut gagner de plus en plus d'argent, il est en guerre contre la terre entière et se dispute les faveurs de Kitten, en lui rapportant toujours plus de métaux, au risque de se mettre en danger. L'amitié des deux garçons saura-t-elle résister au Géant égoïste ?



«REVES D'OR»

Drame mexico-espagnol de Diego Quemada-Díez Juan, durée 1 h 42 - 2013

Sara et Samuel, 15 ans, fuient le Guatemala pour tenter de rejoindre Los Angeles aux Etats-Unis. Ils vont prendre tous les risques pour parvenir à leurs fins. Au cours de leur traversée dangereuse et épique du Mexique sur le toit d'un train de marchandises, ils rencontrent Chauk un indien

tzotzil qui ne parle pas un mot d'espagnol. Alors qu'il a du mal à communiquer avec les adolescents, il a un autre handicap : il n'a pas de papier. Juan, Sara et Samuel aspirent à un monde meilleur au-delà des frontières mexicaines mais très vite, ils vont devoir affronter une toute autre réalité. C'est leur jeunesse qui est montrée, une légèreté qui les accompagne quand ils s'amusent à marcher sur les rails comme des équilibristes sur une corde. Le monde s'ouvre à eux et semble presque donner raison à leur projet : trouver, enfin, une vie de rêve. Mais la fuite en avant devient voyage sans retour. Au cœur de paysages écrasants, la solitude et la fragilité des adolescents sont toujours plus visibles. Ils entrent dans un parcours qui fait d'eux des clandestins, des proies. Une condition inhumaine dont le film donne, peu à peu, toute la mesure, avec une rigueur et une sensibilité si éclairantes qu'on a le sentiment de voir cela pour la première fois.

LIVRES



«LE CAHIER BLEU»

James A. Levine – Pocket, 2011.

James A. Levine, professeur et médecin, a été mandaté par les Nations unies pour enquêter sur le travail des enfants dans les pays émergents. C'est lors d'une visite, rue des Cages, dans le quartier de Komatipura à Bombay, où exerce dans des conditions dramatiques une partie du demi-million d'enfants prostitués en Inde, qu'il voit une adolescente de 15 ans en sari rose écrivant dans un cahier bleu. Il en tire «Le

Cahier bleu», un premier roman puissant et dérangeant sur

la prostitution des enfants, les nouveaux esclaves du XXI^e siècle.

Vendue à 9 ans par son père, Batuk n'a pour seul horizon qu'une unique rue de Bombay. Et pour toute compagnie les clients qui viennent assouvir leurs pulsions sur une jeune fille dont le seul tort est d'être jolie. Mais au fond de la case qui lui sert de chambre, Batuk cache un véritable trésor. Un petit cahier bleu qu'elle a réussi à dissimuler. Que peut donc raconter une prostituée de 15 ans dans un journal intime ? Il suffit parfois de quelques grammes de papier pour s'accrocher à la vie...



«DES ENFANTS-OTAGES DANS LES CONFLITS D'ADULTES»

Odile BARRAL - Editions Erès - Récits - 2013 - 10 euros

Odile Barral, magistrate, a été juge d'application des peines et juge des enfants.

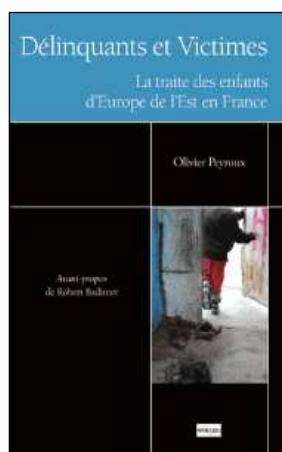
Elle a fait le choix original de nous présenter, à partir d'histoires vraies mais racontées du côté des enfants, le parcours de quelques uns d'entre eux qui ont été entourés et envahis par la souffrance d'adultes incapables,

à cause de leurs propres préoccupations, de prêter attention à ces enfants.

Elle raconte ces histoires à hauteur d'enfants en nous montrant, par ce biais et sans aucun autre commentaire, à quel point les enfants sont parfois prisonniers des conflits et des déchirures des adultes.

Comme souvent, la description de la réalité nous en dit plus que bien des analyses théoriques savantes.

Ce livre, à travers l'histoire de six enfants, nous invite à être attentifs à ce que vivent les plus jeunes qui, à cause des aléas de leur environnement, sont parfois emportés là où ils ne voudraient pas aller. De même qu'à réfléchir à l'aveuglement des adultes quand ils traversent des difficultés telles qu'ils ne sont plus capables d'écouter les enfants qu'ils côtoient. Et leur font parfois tant de mal tout en prétendant vouloir leur bien. Un livre intelligent, émouvant, et qui nous concerne tous.



«DELINQUANTS ET VICTIMES, LA TRAITE DES ENFANTS D'EUROPE DE L'EST EN FRANCE»

Olivier Peyroux - Editions Non Lieu, novembre 2013.

Avant-propos : Robert Badinter

«... Cambrioleurs, pickpockets, détousseurs de guichets automatiques, mendiants, prostitués, ces enfants dont Olivier Peyroux nous détaille les parcours restent avant tout pour les autorités policières et judiciaires, mais aussi pour le

public, des délinquants multirécidivistes, endurcis et non coopératifs. Autant dire très loin de la conception de la victime et de l'enfance en danger dans notre société. Et

pourtant, si nous voulons réellement réprimer la traite des êtres humains, protéger les victimes et obtenir d'elles les informations nécessaires pour démanteler les réseaux et prévenir leur déplacement sous une autre forme dans un pays voisin, il est urgent de changer notre regard et nos pratiques. En plus du racisme et de la xénophobie, il est en effet nécessaire de combattre l'idée selon laquelle ces enfants seraient «seulement» claquemurés dans un système culturel ancestral, la culture Rom, dépeinte à coups de clichés sommaires. Il faut repousser énergiquement tout amalgame. En réalité, Roms ou non, ces mineurs contraints de voler ou de mendier – soit un faible pourcentage de l'ensemble des enfants dits «Roms» présents en France – sont la proie de stratégies délibérées d'exploitation, souvent basées sur la servitude pour dettes, conçues par des réseaux, familiaux ou non, exerçant une emprise proche de celle des sectes. Ce livre nous donne les clés pour démonter ce complexe phénomène d'asservissement et comprendre la situation et la psychologie des enfants victimes. Il nous éclaire sur les solutions juridiques, judiciaires, sociales et politiques qui pourraient à l'échelle nationale et européenne porter un coup durable – on l'espère fatal – à cette exploitation criminelle d'enfants».

Olivier Peyroux est sociologue. Il a obtenu pour cet ouvrage le prix Caritas - Institut de France 2013.

La Lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

Amnesty international - Commission Droits de l'enfant
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19

Tél : 01 53 38 65 65

Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi

Fax : 01 53 38 55 00

E-mail : comenfants@amnesty.fr

<http://www.amnesty.fr/enfants>

Nota :

Les opinions exprimées et les informations exposées dans cette Lettre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (qui ne sont pas tous journalistes).

Elles ne reflètent pas nécessairement les priorités actuelles d'Amnesty International.

Certains articles retenus pour leur intérêt lié aux Droits de l'Enfant sont toutefois toujours en relation avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Elaboration et préparation de La Lettre :

Brigitte Delcros

Mise en page :

Elisabeth Dehédin

Rédaction :

Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze,

Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin,

Jean-Pierre Lazarus, Caroline Loussouarn Newman, Anna Ottenhof

Jean-Claude Alt, Philippe Brizemur

Relecture :

Jean-Claude Alt, Philippe Brizemur